



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(70<sup>e</sup> SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mardi 13 novembre 1990

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Désignation d'un candidat à la délégation pour la planification** (p. 5195).
2. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5195).

### INTÉRIEUR (suite)

MM. René Dosière,  
Francis Delattre,  
Elie Hoarau.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

Réponses de M. le ministre et de M. le ministre délégué aux questions de : MM. Eric Raoult, Jacques Toubon, Jean-Pierre Brard, Ernest Moutoussamy, François Rochelobloine, Jean-Jacques Hyest, Christian Kert, Mmes Marie-Noëlle Lienemann, Marie-Joséphe Sublet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5215).

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT À LA DÉLÉGATION POUR LA PLANIFICATION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour la planification.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le soin de présenter un candidat.

La candidature devra être remise à la présidence avant le jeudi 29 novembre 1990 à dix-huit heures.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

### INTÉRIEUR (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur.

La parole est à M. René Dosière.

**M. René Dosière.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, le budget du ministère de l'intérieur comporte quatre volets : la police et la sécurité civile, sur lesquelles je n'insisterai pas compte tenu de l'objectivité des rapporteurs, l'administration territoriale et les collectivités locales sur lesquelles je m'étendrai plus longuement.

Je dirai cependant quelques mots sur les sapeurs-pompiers. Vous savez qu'il existe deux types de situations : les sapeurs-pompiers professionnels, que l'on trouve dans les villes, et les sapeurs-pompiers volontaires, qui assurent le quadrillage des secours dans les zones semi-urbaines et rurales.

Pour la première catégorie, un nouveau statut vient de sortir qui comporte des points positifs, comme l'âge de la retraite, fixé à cinquante-cinq ans pour tous, le droit de se loger hors du cantonnement et la revalorisation indiciaire. En

outre, la prime de feu, qui représente en moyenne 17 p. 100 du salaire, sera intégrée dans l'assiette de la retraite. Désormais, les sapeurs-pompiers départementaux disposent, à l'instar des communaux, d'un vrai statut.

Quant aux volontaires, au nombre de 210 000, ils sont confrontés à des interventions nouvelles qui exigent une formation plus poussée.

**M. Alain Bonnet.** C'est vrai !

**M. René Dosière.** Mais comment assurer cette formation à laquelle ils aspirent, sans préjudice pour leur carrière professionnelle ? À l'occasion des réflexions qui se sont engagées, je souhaite que la concertation soit très large.

Passant à l'administration territoriale, j'observe que la décentralisation amène le corps préfectoral et celui des préfetures à revoir leur manière de servir. Il faut d'ailleurs souligner que le sens de l'intérêt général qui anime ces deux corps a permis au service public de fonctionner dans de bonnes conditions pour les usagers, malgré les bouleversements et les transferts intervenus.

Alors que les élus reconnaissent la qualité de ces fonctionnaires, alors que de nombreuses mesures de déconcentration et de formation permanente ont déjà été décidées, on constate que le corps préfectoral n'attire plus autant, puisque de nombreux postes de sous-préfet demeurent vacants.

Comme un de mes collègues vous interrogera sur ce point, je n'insiste pas. Une remarque toutefois : l'augmentation des prérogatives du seul préfet de région - envisagée dans votre projet de loi sur l'administration territoriale - ne risque-t-elle pas, monsieur le ministre, d'aboutir à une certaine dévalorisation du poste de préfet de département ?

S'agissant des personnels de préfecture, nous constatons, avec satisfaction, que vous avez obtenu les moyens d'une amélioration sensible de leurs conditions de travail. Ainsi, la diminution de 1,5 p. 100 des emplois fixée par le Gouvernement pour limiter les charges de l'Etat ne s'appliquera pas au personnel des préfetures.

J'appelle toutefois votre attention sur la nécessité de procéder à un rééquilibrage géographique rendu nécessaire par les disparités actuelles, que la Cour des comptes a d'ailleurs relevées dans son dernier rapport. Les régions septentrionales, en particulier, sont défavorisées au niveau des effectifs, ce qui entraîne pour ceux et celles qui y sont en poste une charge de travail plus lourde.

J'en arrive maintenant à l'aspect de votre budget qui concerne les crédits des collectivités locales et retient, à ce titre, l'attention des élus locaux.

Il convient de souligner - puisque M. le rapporteur pour avis ne l'a pas fait - combien ce budget est satisfaisant. Avec une progression de 8,2 p. 100, la plus forte depuis cinq ans, l'effort de l'Etat en faveur des collectivités atteindra en 1991, hors fiscalité transférée, près de 190 milliards de francs.

Alors que les années 1986-1988 ont été caractérisées, en matière de décentralisation, par une pause accompagnée de quelques retours en arrière, le Gouvernement de Michel Rocard s'attache à poursuivre la décentralisation dans des domaines aussi importants que les finances locales, la démocratie locale et, nous l'espérons vivement, le statut de l'élu local.

Longtemps réclamée, toujours repoussée, la réforme des finances locales est entrée en application. J'en donnerai quatre exemples.

L'année 1991 verra s'appliquer, définitivement, le nouveau mécanisme de répartition de la dotation globale de fonctionnement. Il aura fallu un quart de siècle pour mettre fin à un système reposant sur les recettes de taxe locale perçues par les communes en 1967 !



Désormais, 21 p. 100 des sommes seront réparties suivant des critères sociaux - insuffisance de revenu des habitants et nombre de logements sociaux - et 30 p. 100 suivant des critères évaluant la richesse fiscale de la commune, le solde assurant une dotation destinée à couvrir les charges générales de chaque collectivité.

Ce mécanisme n'est peut être pas parfait et on peut toujours l'améliorer. Je relève toutefois qu'il est plus juste et moins inégalitaire que le système précédent. Il serait sage cependant d'attendre un bilan précis de cette réforme avant de modifier à nouveau les critères de répartition. Si des dotations nouvelles doivent être mises en place - je pense aux villes réalisant des opérations de développement social de quartiers, aux groupements de communes - il conviendrait, soit d'y consacrer un supplément de dotation, soit de remettre en cause certaines dotations particulières, comme la dotation supplémentaire aux communes touristiques dont la Cour des comptes a souligné, dans son rapport de 1988, les critiques qu'elle appelait.

Deuxième illustration de la réforme des finances locales : la mise en route en 1991 de la révision des valeurs locatives dont les modalités ont été fixées par la loi votée lors de la dernière session. C'est une opération indispensable, puisque les dernières révisions datent de 1970 pour les propriétés bâties et de 1961 pour les propriétés non bâties.

Je rappellerai, à cette occasion, que le groupe socialiste a obtenu l'accord du Gouvernement sur des dispositions qui permettront plus de justice fiscale et plus de liberté pour les commissions communales des impôts. Plus de justice fiscale, puisqu'il sera mis fin à la surévaluation qui frappait les logements sociaux, par le cumul des deux dispositions qui sont la suppression des « équivalences superficielles » - c'est la fin de l'« impôt baignoire » - et la création d'un groupe spécifique des H.L.M. Plus de liberté pour les commissions communales des impôts directs, qui auront davantage de pouvoir, y compris décisionnel dans certains cas, et pourront procéder, ultérieurement, à des mises à jour permanentes. En outre, les conseils municipaux seront désormais associés aux décisions les plus importantes.

En ce domaine, encore, le Gouvernement, en particulier votre collègue M. Charasse, n'a pas ménagé ses efforts pour engager cette révision réclamée depuis de nombreuses années.

Troisième illustration de la réforme des finances locales : la suppression de la taxe d'habitation départementale et son remplacement par une taxe départementale sur le revenu, à partir de 1992.

Réforme fondamentale en matière de fiscalité locale, puisqu'il s'agit de revenir à l'esprit de justice sociale qui était celui de nos ancêtres de la Révolution française lorsqu'ils avaient créé la contribution mobilière, devenue ensuite taxe d'habitation. Au fil des temps, il apparut que cette taxe n'avait plus qu'un lointain rapport avec les revenus, puisqu'elle était établie sur la valeur locative des logements occupés. Plusieurs rapports ont d'ailleurs fait apparaître son caractère dégressif par rapport aux revenus, situation qui n'a pas manqué de susciter, sur de nombreux bancs, en particulier à gauche, de vigoureuses protestations, toutes justifiées.

Aucun projet de réforme n'avait pu jusqu'alors aboutir, tant le conservatisme est installé dans notre pays, spécialement en matière de finances locales. Il aura fallu la volonté et l'obstination du groupe socialiste et l'abstention des communistes, après un arbitrage favorable du Premier ministre, pour qu'une collectivité, en l'occurrence le département, dispose d'une fiscalité moderne et juste.

Je rappelle que 61 p. 100 des contribuables, dont le revenu mensuel est inférieur à 11 600 francs, seront bénéficiaires de cette réforme. Pour ceux qui disposent d'un revenu compris entre 11 600 francs et 23 150 francs mensuel, c'est-à-dire 31 p. 100 des contribuables, la réforme sera neutre.

Ceux qui se situent dans la tranche la plus élevée payeront sept francs de plus par mois.

Comme cette réforme s'effectue à masse constante, il ne peut pas y avoir que des bénéficiaires.

**M. Francis Delattre.** Ah bon !

**M. René Doalère.** En l'occurrence, ceux qui seront perdants seront les titulaires de revenus supérieurs à 23 150 francs par mois, c'est-à-dire 8 p. 100 des contri-

buables, qui verront leur charge fiscale accrue, ce qui signifie, je le souligne au passage, qu'ils étaient bénéficiaires avec le système ancien.

Alléger la charge de l'impôt pour les contribuables modestes, c'est aussi améliorer leur pouvoir d'achat. Par son caractère novateur, cette réforme fera date en matière de finances locales, d'autant qu'elle devrait être suivie - ce sera ma quatrième illustration - d'une réforme équivalente concernant l'impôt sur le foncier non bâti.

En effet, dans le cadre de la loi sur la révision des valeurs locatives, nous avons décidé d'engager les études et les simulations permettant d'aboutir, dans un délai de deux à trois ans, à la disparition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les exploitants agricoles et à son remplacement par une taxe sur l'activité agricole. C'est une disposition réclamée et attendue par la profession agricole au nom de l'efficacité économique. C'est aussi une mesure de justice sociale. Une de plus !

Dans le domaine des finances locales, rares sont les périodes où un aussi grand nombre de réformes aura été adopté. Reste, bien sûr, le cas de la taxe professionnelle. Toutefois, les dispositions de la loi de finances, notamment le plafonnement du montant de la cotisation à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée permettent d'attendre un peu. Pas trop cependant, car ces dispositifs sont coûteux pour le budget de l'Etat.

En multipliant les mesures de dégrèvement et de plafonnement, l'Etat est devenu le premier contribuable local. Avec plus de 41 milliards de francs, il assure près du quart des recettes fiscales directes des collectivités. Cette évolution est inquiétante, tant pour l'Etat que pour les collectivités...

**M. Francis Delattre.** Ah ?

**M. René Doalère.** ... car, à partir du moment où un grand nombre de contribuables locaux se trouvent ainsi exonérés, totalement ou partiellement, du paiement de l'impôt local, la tentation est grande pour les collectivités d'en augmenter le produit. On le constate d'ailleurs en 1990 pour la taxe d'habitation, dont le taux a connu une augmentation record depuis 1982, alors même que s'appliquaient les nouvelles mesures de dégrèvement. Ce n'est pas en supprimant le lien fiscal entre l'habitant et sa collectivité que l'on renforcera la démocratie locale.

Renforcer la démocratie locale, tel est bien l'objet central de la décentralisation. Or, mes chers collègues, lorsqu'on observe certaines pratiques des exécutifs locaux, on se dit qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir ! Comment, en effet, ne pas être inquiet de constater, dans une région que je connais bien, la Picardie, que les dépenses de communication, toutes lignes budgétaires confondues, représentent cette année 50 millions de francs, c'est-à-dire l'équivalent d'un lycée de taille moyenne ? Sur la durée du mandat régional, c'est donc l'équivalent de 3 000 places de lycée qui aura été dépensé en publicité, gadgets et propagande.

Est-il sain pour la démocratie de constater que les compétences transférées se traduisent par une politique clientéliste, dès lors, comme c'est le cas dans le département de l'Aisne, que le président du conseil général joint sa photo - il est vrai, non dédicacée - à l'envoi à chaque élève de sa carte de transport. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Est-il légitime, monsieur le ministre de l'intérieur, que des exécutifs locaux s'arrogent le droit de circuler dans une voiture dotée d'un gyrophare et d'un signal sonore, afin d'éviter les encombrements et de franchir les feux rouges ?

Est-il admissible que le président du conseil régional de Picardie - encore lui ! - décide de rencontrer des délégués de classe d'un établissement scolaire pendant les heures de cours, accompagné de journalistes, à l'occasion d'une visite du chantier d'agrandissement de cet établissement, sous le prétexte que la région finance les travaux ?

La permanence et la généralisation de telles attitudes - heureusement encore peu nombreuses, du moins je l'espère - ne pourraient que conduire le citoyen à rejeter la décentralisation. C'est pourquoi le titre II - « De la démocratie locale » - du projet de loi que vous nous soumettez dans quelque temps me paraît venir à point pour que le citoyen puisse enfin avoir droit à la parole. Nous en reparlerons lors de la discussion prochaine de ce texte.



Mais ce texte devra être complété par un autre, attendu lui aussi, et qui concerne le statut de l'élu local. Le 31 mai dernier, vous m'avez répondu : « Le statut des élus est en route. Il vous sera soumis dans peu de mois. » Six mois après, pouvez-vous préciser les délais ?

La complexité de ce dossier est bien connue. Au demeurant, c'est le cas de tout ce qui concerne le milieu local. Or, monsieur le ministre, les problèmes se sont accentués avec la décentralisation.

L'opinion publique, qui est attachée aux apparences, ignore le plus souvent la réalité. Sait-on qu'un maire d'une commune de 20 000 habitants, par exemple, gère un budget de 120 millions de francs, dirige un personnel de 400 personnes environ, c'est-à-dire, souvent, la plus grande « entreprise » de sa commune, ce qui représente pour lui soixante heures au minimum de travail hebdomadaire - peu conciliable, donc, avec une autre activité professionnelle - et qu'il perçoit à ce titre 8 200 francs qui ne lui donnent, je le précise, aucun statut fiscal, puisque cette indemnité n'est pas impossible, ni social, ce qui signifie qu'il doit souscrire une assurance volontaire.

Qui, monsieur le ministre, peut être maire dans ces conditions - conditions que l'on retrouve, à quelques variantes près, dans les autres communes ?

Eh bien, les statistiques nous l'apprennent. En 1971, 8 p. 100 des maires étaient retraités. En 1989, c'étaient 24 p. 100 d'entre eux qui l'étaient, c'est-à-dire trois fois plus, soit un maire sur quatre. Cette même année 1989, on comptait également 13 p. 100 de maires fonctionnaires, soit deux fois plus qu'en 1971 ; et si l'on s'en tient aux cinquante plus grandes villes de France, cette proportion s'élève à 42 p. 100. En 1930, on ne comptait encore que 30 p. 100 de maires fonctionnaires, mais contre 16 p. 100 seulement en 1913.

Il reste une solution : cumuler les mandats, car, dans ce cas, il y a cumul d'indemnités. Et l'on sait, depuis vos réponses aux questions écrites que je vous avais posées à ce sujet que, en 1987, le montant de l'indemnité moyenne d'un conseiller général était de 116 000 francs alors que celui de l'indemnité moyenne d'un conseiller général s'élevait à 120 000 francs. Mais ces indemnités varient considérablement d'un département à l'autre, et au sein d'un même département, d'un élu à l'autre, selon que l'on est dans la majorité ou dans la minorité. Des écarts de un à dix, voire de un à quinze ne sont pas rares.

**M. Alain Bonnet.** C'est bien vrai !

**M. René Dosière.** Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins que ces indemnités ne fournissent aucun statut social ou fiscal. Cela signifie qu'un président de conseil général ou un président de conseil régional, dont on ne peut nier qu'ils occupent une fonction à plein temps, ne disposent d'aucun statut social ou fiscal dès lors qu'ils ne sont pas parlementaires.

Une telle absurdité ne peut plus durer. Elle ne peut que conduire au cumul des mandats, alors qu'il faudrait le limiter encore, à des drames personnels, à des tentations dangereuses, ou à réserver les mandats locaux à des retraités.

Si le processus de décentralisation n'a pas commencé en 1981 - il suffit à cet égard de relire le texte de loi sur le développement des responsabilités locales élaboré en 1980 par Raymond Barre - force est de reconnaître qu'il a connu, après cette date, une accélération sensible au point que la décentralisation restera, pour les générations futures, un temps fort des septennats de François Mitterrand.

C'est une œuvre de longue haleine, qui réunit, par-delà les clivages politiques, tous ceux qui veulent permettre au citoyen, en le rapprochant des lieux de décision et de pouvoir, de participer activement à la gestion des affaires publiques, et pas seulement par un vote tous les cinq ou six ans. Bref, c'est la préoccupation commune de tous ceux qui veulent conforter la démocratie locale, lieu d'apprentissage de la citoyenneté !

Tout comme l'instauration de la République au siècle dernier, la décentralisation connaît ses « décentralisateurs du lendemain ». Pourquoi pas ? Encore faut-il justifier cette qualité, en soutenant les textes décentralisateurs d'un gouvernement dont le Premier ministre appelait dès 1966 à « décoloniser la province ». Votre budget et vos initiatives, monsieur le ministre, contribuent à cette « révolution tranquille ».

« Décentralisateurs de la veille », les socialistes soutiendront vos efforts avec conviction et sympathie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francis Delattre.

**M. Francis Delattre.** Monsieur le ministre, la première partie de mon exposé sera consacrée à l'analyse du budget de la police, qui occupe une place essentielle dans les crédits inscrits à votre budget, puisqu'il bénéficie d'une progression de 5,77 p. 100 contre 4,8 p. 100 pour l'ensemble du budget de votre ministère.

Ces chiffres, qui se situent dans une honnête moyenne, ne sauraient néanmoins nous leurrer. Il faut bien reconnaître, monsieur le ministre, que le budget pour 1991 demeure très en deçà des ambitions que vous affichez résolument pour votre département ministériel.

Il s'agit en fait d'un budget de continuité pour une police nationale qui a certes modernisé en partie ses équipements, mais dont les structures demeurent obsolètes, ce qui est à l'origine de dysfonctionnements relevés quotidiennement dans la rubrique des faits divers.

Comme nous l'avons indiqué l'an dernier, une réforme de fond de l'institution est indispensable. Celle-ci passe par la réalisation de trois objectifs : d'abord la transparence ; ensuite, la rationalité dans l'administration et le commandement ; enfin la spécificité du travail policier.

Nous avons déjà appelé votre attention, monsieur le ministre, lors de la dernière discussion budgétaire, sur l'urgence d'entreprendre cette réforme, en complément du plan de modernisation pluriannuel de la police nationale qui s'achève cette année. Vous nous aviez alors promis de prendre les dispositions qui s'imposaient, mais force est de constater que le projet de budget pour 1991 ne contient aucune mesure allant dans ce sens et que la réforme envisagée reste encore à l'état d'ébauche.

Ainsi la loi d'orientation sur la sécurité intérieure reste-t-elle, pour l'heure, au stade des négociations et rien de concret, notamment en ce qui concerne la nécessaire réforme des corps et carrières, n'est prévu dans votre budget.

Quant à l'éventuelle transposition de l'accord Durafour au personnel de la police nationale, les crédits sont insuffisants pour mener à bien cette réforme.

Dans ce contexte, il est compréhensible que le corps des policiers témoigne déception et amertume face à ce budget de transition qui ne répond à aucune de leurs attentes et contribue à instaurer un climat de démotivation préjudiciable au service public.

Certes, l'effort de modernisation des équipements est poursuivi, mais des problèmes demeurent, notamment dans les domaines des communications, de l'immobilier et de l'informatisation.

Se posent toujours aussi le problème de la vétusté de nombreux commissariats et celui du logement des jeunes policiers, notamment en région parisienne.

S'agissant de la formation continue des personnels, un effort fondé sur le volontariat est engagé, et nous vous en félicitons, monsieur le ministre. Néanmoins, comme une formation dure en moyenne 120 heures étalées sur trois ans et qu'il n'est prévu aucun effectif de remplacement des personnels absents durant celle-ci, cela occasionne certains déséquilibres dans les commissariats.

En ce qui concerne la revalorisation de la fonction policière, souvent mise en avant par les différents ministres, des mesures importantes restent encore à mettre en œuvre, qu'il s'agisse de l'amélioration du déroulement des carrières liée au renforcement significatif de l'encadrement, ou de la mise en œuvre d'une politique salariale plus incitative avec des rémunérations en rapport avec les sujétions.

Il est par ailleurs anormal - et nous l'avons déjà signalé l'an dernier - que le régime indemnitaire fondé sur l'octroi de primes soit discriminatoire et que les policiers de Paris et des départements de la petite couronne, qui appartiennent au S.G.A.P., bénéficient d'avantages auxquels n'ont pas droit les policiers des départements de la grande couronne. Cela nous paraît constituer une erreur, car cela empêche de pouvoir retenir des fonctionnaires plus aguerris dans ces départements difficiles. Je déplore que nous ne nous engagions pas encore sur cette voie.

Au fond, le peu d'ambition affichée par le Gouvernement pour un secteur qui constitue pourtant une des fonctions essentielles de l'Etat contribue à aggraver le profond malaise qui règne au sein et autour de la police française.

D'ailleurs, les récentes « affaires » de Vaulx-en-Velin, de la mort du pasteur Doucé, du cambriolage des locaux de S.O.S. racisme ou d'une permanence du parti communiste, de la mise sur écoute d'un certain nombre de partis politiques de l'opposition, relèvent bien, au-delà de l'aspect anecdotique, des dysfonctionnements de l'institution policière !

Certes ces « bavures » et « dérapages individuels » ne sont le fait que d'une minorité mais ils rejaillissent inévitablement sur l'institution tout entière. Et l'on peut s'interroger, monsieur le ministre, pour savoir qui sont les véritables inspirateurs de cette minorité !

**M. Alain Bonnet.** Bonne question !

**M. Francis Delattre.** Les méthodes peu orthodoxes de certains policiers des renseignements généraux et les activités « parallèles » de la police - notamment les écoutes téléphoniques -, qui ont été récemment révélées à l'opinion publique, contribuent à entretenir un climat de suspicion qui est néfaste au bon fonctionnement de celle-ci.

**M. Alain Bonnet.** Il y a un projet de loi sur ce sujet !

**M. Francis Delattre.** Une redéfinition des missions des services de police est une nécessité. Nous vous l'avons maintes fois préconisée, mais en vain.

De même, a-t-il fallu la pression de l'opposition, qui a vivement critiqué le fonctionnement des renseignements généraux et proposé une commission de contrôle parlementaire, pour que vous preniez l'initiative heureuse, monsieur le ministre, de créer un conseil supérieur de l'activité policière dont la mission sera de « veiller au respect du code de déontologie de la police ».

Cette structure devrait permettre une meilleure transparence de l'institution policière et contribuer ainsi à l'amélioration des relations entre la police et la population. Encore faut-il, monsieur le ministre, que cette instance de contrôle ne soit pas un objet plus ou moins décoratif, vide de tout contenu, dont la mise en place hâtive aurait pour seul objectif de créer un écran de fumée destiné à apaiser un climat troublé par les « affaires ». (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner plus de précisions quant à la composition de cette instance et les missions qui lui seront confiées ?

La mise en accusation du bon fonctionnement des services de la police, suite à la mise au jour de ces « affaires », peut devenir une source de démotivation supplémentaire pour les policiers, qui sont exposés en première ligne à tous les dérèglements de la société. Et, croyez-moi, ils craignent avant tout un discours à deux vitesses d'une hiérarchie qui prône, d'un côté, l'efficacité, tout en redoutant, de l'autre, le manque de soutien de la part de la majorité qui gouverne aujourd'hui.

Ce n'est pas en suggérant, comme vous l'avez fait en mai dernier, qu'il serait souhaitable de désarmer la grande majorité des policiers, que vous arriverez à dissiper le malaise.

**M. Hervé de Charette.** Très juste !

**M. Francis Delattre.** Vos propos ont été unanimement condamnés par l'ensemble des syndicats policiers. Désarmer les policiers exerçant sur la voie publique, c'est mettre en cause leur propre sécurité et accentuer leur démotivation. Or ils sont aujourd'hui un maillon essentiel de la lutte contre la criminalité et la délinquance. Ils acceptent d'être exposés mais ils exigent en contrepartie des pouvoirs publics les moyens matériels, juridiques et politiques de la régulation sociale qui leur est confiée.

Or, la sécurité intérieure ne figure pas, à l'évidence, dans les priorités du Gouvernement. En effet, les moyens matériels, avec la fin du plan de modernisation, stagnent. De même, le dispositif juridique a plutôt perdu en efficacité de par certaines dispositions de la loi qui porte votre nom, monsieur le ministre. Quant au soutien politique, on constate que la majorité demeure leste dans la désignation de la police comme bouc-émissaire qu'il s'agisse de ses déboires à Vaulx-en-Velin ou ailleurs !

Pourtant, l'insécurité gagne dans la vie quotidienne, dans les moyens de transport, dans les lycées et leurs abords, et, depuis hier, dans les manifestations pacifiques.

Le constat est sévère, monsieur le ministre, et les chiffres sont alarmants : la hausse de la délinquance recensée, identifiée - car il y a toute une partie de la délinquance, nous le savons, qui n'est pas identifiée - est passée de 4 p. 100 en 1989 à 7 p. 100 pour le premier semestre de cette année.

Dans les zones urbaines, dans nos banlieues, on assiste à une véritable flambée de la délinquance, comparable à celle que nous avons connue en 1982-1983, avec des hausses de 20 à 30 p. 100.

Les cambriolages, les vols avec violence, les vols à main armée, les constitutions de bandes plus ou moins agressives, atteignent des proportions jugées insupportables par la grande majorité des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Hervé de Charette.** Très juste !

**M. Claude Bartolone.** Encore ! Encore !

**M. Francis Delattre.** Pour répondre à ces problèmes, vous préconisez le développement de l'ancienne formule de l'ilotage, un des moyens essentiels d'une police de proximité, permettant un dialogue avec la population et constituant une force de dissuasion.

Il est en effet nécessaire que la police soit mieux insérée dans le tissu urbain et plus proche de la population. Mais quelle est l'efficacité réelle de ces ilotages ? Les policiers jouent-ils vraiment un rôle de prévention ou bien finissent-ils par devenir ce qu'on appelle des animateurs de rue ?

Il faut parvenir, monsieur le ministre, à une répartition claire des missions. Les policiers ne sont pas des travailleurs sociaux au sens classique du terme. Leur rôle réside avant tout dans le maintien de l'ordre et de la sécurité et il appartient au ministre de l'intérieur de faire prévaloir cette spécificité.

De plus, aucune création de postes n'est prévue dans le projet pour assurer ces ilotages.

Le même problème se pose pour les policiers chargés dans chaque département d'établir un contact avec les jeunes afin de prévenir la délinquance juvénile. Cette initiative est heureuse, mais ces policiers sont-ils déchargés de leurs fonctions ou bien doivent-ils cumuler les deux rôles ? Nous connaissons la réponse : ils doivent cumuler les deux rôles.

En tout cas, ce n'est pas avec ce budget que les problèmes seront résolus. Et quand il y a des initiatives que nous pouvons soutenir, les moyens de les mettre en œuvre ne sont pas prévus !

Le problème de l'insécurité dans nos villes et nos banlieues appelle une politique claire et efficace, et non des opérations « coups de fumée » lancées à grand renfort de tam-tam médiatique, mais sans réelle portée !

Ainsi en est-il des opérations dites « été chaud », organisées à grands frais publicitaires et visant à assurer pendant la période des vacances une meilleure sécurité, notamment dans les communes de la région parisienne. En fait, nous avons pu constater qu'aux mois de juillet et d'août les fonctionnaires de police prennent leur congé et que, de plus, nombre d'entre eux sont provisoirement sur les plages et sur les secteurs touristiques pour renforcer les moyens policiers. Cela a pour résultat de diviser les effectifs normaux par quatre pendant l'été alors que les risques de développement de la petite et moyenne délinquance s'accroissent durant cette période. Dès lors, quel crédit peut-on apporter à de telles opérations ?

De même, l'année dernière, pour apaiser les esprits rendus inquiets par l'insécurité croissante dans les transports en commun, aviez-vous décidé la création de brigades des trains en région parisienne auxquelles vous aviez affecté 500 policiers. Aujourd'hui, ils ne sont pas plus de 192 ! Comment voulez-vous que ces policiers puissent faire face à ce type de délinquance en étant si peu nombreux, notamment la nuit ?

Ce problème de la sécurité des personnels et des usagers des transports publics a d'ailleurs resurgi récemment, suite aux actes de violence qui ont lieu dans certains bus et qui ont été à l'origine de grèves. Ce n'est pas la suppression du service de nuit sur certaines lignes qui apportera une solution au problème !

Vous nous présentez aujourd'hui un budget qui stagne et qui ne répond pas aux défis internes et externes qui se présentent à notre pays.



Nous avons évoqué les défis internes à la France. Mais, outre son rôle d'intervention quotidienne pour protéger nos concitoyens, la police nationale doit également être préparée à affronter les grands défis de la sécurité européenne.

La lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants ou les filières d'immigration clandestine ne peut se concevoir sur le territoire d'un seul pays ; elle doit faire l'objet d'une collaboration entre les différentes polices européennes.

La France doit impérativement se donner les moyens de lutter aujourd'hui contre l'immigration clandestine.

Une politique efficace de l'immigration implique notamment un véritable contrôle aux frontières, et donc un renforcement des moyens humains et matériels de la police de l'air et des frontières, ainsi qu'une vigilance accrue concernant le droit d'asile, car le détournement des procédures administratives est devenu un des instruments privilégiés de l'immigration clandestine.

Alors que 95 p. 100 des 61 000 demandes de droit d'asile recensées par l'O.F.P.R.A. sont refusées, le ministre qui a défendu la « réformette » dont nous avons débattu il y a quelques mois nous a indiqué que 5 p. 100 seulement de ces 95 p. 100 ...

Monsieur le ministre, je vais attendre que vous ayez terminé votre conversation pour continuer... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Avice m'a demandé de vous interroger à ce propos, monsieur le ministre ; c'est tout de même important.

**M. Jeanny Lorgeux.** L'O.F.P.R.A. recevra 742 millions de francs !

**M. Francis Delattre.** Sur les 61 000 demandes déposées à l'O.F.P.R.A., 95 p. 100, disais-je, sont refusées. Or Mme Avice nous a indiqué que 5 p. 100 seulement de ces 95 p. 100 quittaient le territoire national. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, ce que deviennent les autres personnes en situation illégale ?

**M. Emmanuel Aubert.** Ils vont à Montparnasse !

**M. Francis Delattre.** Cette question est simple, et en la posant j'ai seulement essayé de renouer les fils du téléphone interministériel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Bonnet.** Vous êtes modeste !

**M. Francis Delattre.** S'agissant de la deuxième partie de votre budget, celle qui concerne les collectivités locales, je me ferai ici l'écho de la grande majorité des élus locaux...

**M. Pierre Forgues.** Mais non !

**M. Francis Delattre.** Si ! Nous en avons plus que vous ! La grande majorité des élus locaux témoignent d'une vive inquiétude face à l'ensemble des dispositions et textes de loi élaborés par votre ministère et dont ils redoutent les retombées pour leur collectivité. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout d'abord, je tiens à rappeler l'opposition vigoureuse du groupe U.D.F. à la réforme de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement telle qu'elle a été votée l'année dernière. Cette réforme représente, pour les collectivités locales, une perte de recettes et d'autonomie contraire à l'esprit de décentralisation.

**M. Pierre Forgues.** Ce n'est pas vrai !

**M. Francis Delattre.** D'ailleurs, les premiers effets concrets de cette modification unilatérale des règles ont largement contribué à un alourdissement global de 10,30 p. 100 de la fiscalité locale.

**M. Pierre Forgues.** Cela n'a rien à voir !

**M. Francis Delattre.** Cela y a largement contribué.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Certainement pas !

**M. Francis Delattre.** Cette réforme signifie, de plus, une rupture avec les principes initiaux qui ont guidé l'institution de la D.G.F. en 1979, et elle a créé le doute sur la fiabilité du partenaire. Il n'est pas inutile de se répéter pour vous rappeler que la D.G.F. n'est pas une subvention de l'Etat...

**M. Hervé de Charette.** Très juste !

**M. Francis Delattre.** ... puisqu'elle s'est substituée à une ressource propre des collectivités locales : la taxe sur les salaires. C'est une ressource qui ne leur est pas octroyée, mais qui leur est due. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Aujourd'hui, les collectivités territoriales maîtrisent réellement 40 p. 100 de leurs ressources à travers les « quatre vieilles », qui sont tout un programme !

**M. René Dosière.** Et la fiscalité transférée ?

**M. Francis Delattre.** Seules des ressources propres indépendantes du bon vouloir gouvernemental seraient de nature à assurer le principe constitutionnel de l'autonomie des collectivités locales et la pleine responsabilité de gestion devant les contribuables.

Nous en sommes loin, surtout quand nous recevons des circulaires qui continuent d'encadrer les tarifs des prestations municipales. Les seuls prix encadrés en France aujourd'hui sont ceux des communes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Bel exemple de défiance, largement entretenu par les services centraux de quelques ministères qui n'hésitent d'ailleurs pas à nourrir de belles campagnes de presse sur ces élus dépendants et forcément, peu ou prou, « mégalo », et d'en tirer les conséquences sur l'urgence qu'il y a à maîtriser le secteur de la dépense publique.

**M. René Dosière.** Je vous ai donné un exemple !

**M. Francis Delattre.** Il est exact, mesdames, messieurs les socialistes, que les communes et les départements ont beaucoup dépensé pour rénover les collèges hier et que, avec les régions, elles dépenseront encore beaucoup demain pour réhabiliter et construire des lycées et des universités.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Il y a beaucoup de gaspillages aussi !

**M. Francis Delattre.** Deux legs et deux échecs parmi d'autres des mêmes services centraux, que la lecture - même en diagonale - des rapports de la Cour des comptes devrait incliner à un peu plus d'humilité dans leur jugement des acteurs décentralisés, qui s'efforcent de pallier le désengagement constant de l'Etat dans le financement des investissements publics.

**M. le président.** Monsieur Delattre, il vous faut conclure.

**M. Francis Delattre.** Monsieur le président, ce matin chaque orateur a largement dépassé son temps de parole ! Je ne vois pas pourquoi je n'irais pas jusqu'au bout de mon propos !

**M. le président.** L'orateur précédent n'a pas utilisé tout son temps de parole !

**M. Francis Delattre.** C'est son problème !

**M. le président.** Je vous demande maintenant de conclure.

**M. Francis Delattre.** On a bien compris : vous ne voulez pas qu'on vous dise certaines vérités, messieurs les socialistes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aujourd'hui, les collectivités territoriales attendent de l'Etat l'énoncé de règles simples - vous êtes contre - et intangibles, basées sur la confiance et non sur des arrière-pensées qui relèvent plus ou moins de la tactique politique.

**M. François d'Aubert.** Vous voyez, monsieur le président, qu'on ne pouvait pas empêcher M. Delattre de dire ça !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Assez de fadaïses !

**M. Francis Delattre.** Il est souhaitable que le Gouvernement prenne en compte les propositions constructives de l'opposition demandant une indexation de la D.G.F. sur le produit intérieur brut en valeur et non en volume, afin que les collectivités locales puissent bénéficier de la part qui leur revient dans les fruits de la croissance.

**M. Hervé de Charette.** Absolument !

**M. Francis Delattre.** Le groupe U.D.F. s'élève également avec force contre la prétendue réforme d'équité fiscale concernant le mode de calcul de la taxe d'habitation.

**M. René Dosière.** Conservateurs !

**M. Francis Delattre.** La prise en compte du revenu dans le calcul de la part départementale de cette taxe représente en effet une inquiétante dérive de la fiscalité locale.

Vous parlez de plus grande justice, monsieur le ministre...

**M. le président.** Monsieur Delattre, il vous faut résumer votre propos et conclure.

**M. Francis Delattre.** Je vais conclure, monsieur le président : faites-moi confiance !

... mais la formule qui nous est imposée reproduit les injustices inhérentes à l'impôt sur le revenu, pénalise les cadres, déjà lourdement taxés, entraîne des transferts de charge des habitants des villes vers les habitants des villages...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Et alors ?

**M. Francis Delattre.** ... et avantage les résidences secondaires par rapport aux résidences principales. Je ne vois pas où est la justice fiscale !

Certes, les inégalités fiscales en matière de taxe d'habitation existent, mais elles dépendent essentiellement, vous le savez tous, du lieu de résidence.

Je conclus, comme me le demande M. le président.

La véritable réforme...

**M. René Doslère.** Celle que vous n'avez pas faite !

**M. Francis Delattre.** ... concerne la taxe professionnelle...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Chirac !

**M. Francis Delattre.** ... qui pénalise à la fois l'investissement productif et les contribuables des villes à faible potentiel ; c'est le principal facteur de déséquilibres profonds.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Vos amis font silence quand vous dites ça !

**M. Francis Delattre.** La cécité convenue de tous les gouvernements - vous voyez, je suis honnête - depuis des décennies nous a conduits dans un carcan fiscal qui avale des réformes comme une jambe de bois reçoit les cataplasmes. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. François Massot.** C'est excellent, les cataplasmes !

**M. le président.** Monsieur Delattre, ne m'obligez pas à vous interrompre : je vous demande de conclure !

**M. Francis Delattre.** Monsieur le président, je suis sans arrêt interrompu par vos collègues !

**M. le président.** Ne vous laissez pas interrompre !

**M. Jeanny Lorgeoux.** Nous voulons bien vous écouter encore quelques secondes !

**M. Francis Delattre.** Je vais terminer. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Guy-Michel Chauveau.** Nous avons du mérite !

**M. Francis Delattre.** Je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention. J'écoute toujours mes collègues socialistes, même quand je ne suis pas d'accord avec eux.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Si nous faisons des commentaires, c'est que nous vous écoutons !

**M. Francis Delattre.** Enfin, monsieur le ministre, sur le dernier projet que vous nous avez annoncé, la réforme des structures de l'État dans les départements et l'approfondissement de la décentralisation, je dirai, pour résumer, qu'elle présente des points positifs *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)*, mais, incontestablement, sa philosophie d'ensemble, qui correspond au souhait de l'administration et des socialistes, consiste à revenir sur un certain nombre des acquis de la décentralisation. Cela nous inquiète, mais n'abuse personne.

En conclusion, votre projet de budget nous paraît insatisfaisant. Tant la stagnation des crédits de la police nationale que les orientations qui sont annoncées concernant les collectivités locales nous apparaissent à bien des égards nocives. Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons résolument

contre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Elie Hoarau.

**M. Elie Hoarau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, huit ans après les premières lois de décentralisation, des mesures pour l'approfondissement de celle-ci s'imposent également à l'île de la Réunion.

L'expérience nous montre les difficultés éprouvées par les collectivités locales-région, département, communes - à pouvoir mobiliser rapidement crédits et subventions d'Etat. Il serait plus judicieux de mettre à la disposition des préfets des D.O.M. les crédits ministériels, L.B.U., F.I.D.O.M., etc.

Parallèlement, il faudrait renforcer les moyens de la cour régionale des comptes afin que cette dernière puisse contrôler dans les meilleures conditions l'utilisation de ces crédits par la région, le département, les communes, les associations et les S.E.M.

L'accroissement démographique ainsi que les nécessités du développement font, monsieur le ministre, que la construction de logements neufs, l'amélioration de l'habitat, la question du déplacement des populations et l'achèvement ou l'amélioration du réseau routier vont être, dans les années à venir, des problèmes clés pour la Réunion.

Or, à l'heure actuelle, la multiplicité des intervenants - Etat, région, département ou communes - complique la solution de ces problèmes.

Il nous semble qu'il faudrait, pour coordonner et harmoniser les interventions et les politiques, parvenir rapidement à la création d'un office de l'habitat où Etat et collectivités locales mettraient en commun leurs moyens pour une politique commune décidée en concertation.

De même, il faudrait créer à terme un office routier départemental.

Enfin, il serait opportun de créer un office des transports.

Monsieur le ministre, à la veille du prochain renouvellement cantonal, nous estimons qu'un redécoupage de la carte cantonale de la Réunion s'impose. Pour éviter l'accusation de charcutage, nous pensons qu'il faut parvenir à un redécoupage général. Celui-ci a d'ailleurs fait l'objet de deux votes unanimes du conseil général de la Réunion, toutes tendances politiques confondues. Le Gouvernement peut donc répondre à la demande unanime des élus et des forces politiques réunionnaises.

L'évolution de la population réunionnaise s'est concrétisée non seulement par une augmentation générale, mais aussi par une nouvelle répartition spatiale.

Au recensement de mars 1990, la Réunion comptait près de 600 000 habitants.

Au cours de ces quinze dernières années, certaines communes réunionnaises ont connu un accroissement de population de 35 à 44 p. 100, voire de 52 p. 100.

**M. René Doslère.** Grâce aux députés !

**M. Elie Hoarau.** Les éléments de ce dernier recensement permettent aussi de constater un basculement démographique, notamment en faveur de la région ouest de l'île.

Les perspectives démographiques établies à partir des résultats du dernier recensement, l'évolution constatée sur les vingt-cinq dernières années et les estimations de l'I.N.S.E.E. permettent de tabler sur 700 000 habitants au moins en l'an 2000 à la Réunion. Il nous faut donc anticiper et programmer un découpage cantonal qui tienne compte de cette évolution prévisible.

Le projet de découpage général doit s'insérer dans la proposition de loi que j'ai déposée en août dernier sur le bureau de notre assemblée et qui tend à la réorganisation administrative de la Réunion en deux départements. Ce projet de bidépartementalisation est largement appuyé à la Réunion.

Il nous faut aussi tenir compte du développement dans l'île de l'expression d'un sentiment de déception à l'égard de la politique suivie par le Gouvernement, et principalement de la lenteur avec laquelle celui-ci progresse sur la voie de l'égalité et du développement.

Le très fort taux d'abstention, inhabituel, aux élections européennes de juin 1989 à la Réunion et dans les autres D.O.M., ainsi que le sérieux recul électoral, aux régionales



partielles qui ont eu lieu récemment, de la gauche traditionnelle comme de la droite martiniquaise sont des éléments qui doivent nourrir nos réflexions.

La réorganisation administrative que nous proposons - découpage cantonal puis bidépartementalisation - n'est certes pas de nature à régler dans l'immédiat tous les problèmes réunionnais, mais elle représente cependant un élément dans la perspective que les Réunionnais se doivent de tracer ensemble.

J'appelle enfin votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que les services de police à la Réunion sont en sous-effectif. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que ce sont au minimum 150 gardiens et 400 inspecteurs supplémentaires qui seraient nécessaires.

**M. René Dosière.** Vous êtes gourmand !

**M. Elle Hoarau.** ... sans tenir compte, d'ailleurs, des besoins de la police de l'air et des frontières.

Nous pensons qu'il est nécessaire de donner à nos services de police les moyens matériels et humains indispensables à leur mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai tout de suite à M. Hoarau que les questions qu'il m'a posées relèvent largement de la compétence d'attribution de M. Le Pensec, à qui je transmettrai ses observations, y compris celles concernant le découpage cantonal de la Réunion. Je précise à cette occasion que je n'ai pas l'intention de développer le thème du découpage cantonal en général.

M. Delattre m'a posé une question hors budget, qu'il a qualifiée d'interministérielle.

**M. Francis Delattre.** Il me suffit qu'un ministre réponde !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il voudrait rétablir le téléphone entre ministres. Que l'Assemblée ne reste pas sous l'impression, qui serait inexacte, qu'il y a discordance entre le point de vue exprimé ici même par Mme Avice, et la réalité, ou l'analyse que j'en fais.

Le problème des demandeurs d'asile est le suivant. Depuis des années, dans tous les pays d'Europe occidentale, le nombre des demandes d'asile croissait. Cette année, la France est le seul pays d'Europe où il tend à diminuer. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement, et Mme Avice en particulier, a pris des dispositions afin de dissuader les demandeurs d'asile politique qui recourent à cette procédure mais sont en vérité des demandeurs d'accueil - on parle parfois de demandeurs d'asile économique, mais l'expression n'est pas acceptable. En traitant plus vite les dossiers, nous avons fait diminuer la pression.

Il est exact que la reconduite à la frontière est ensuite très difficile. Vous avez parlé d'un taux de 5 p. 100, mais il est supérieur à 50 p. 100. Je le répète : nous cherchons à faire diminuer le nombre des demandeurs d'asile. Cela suppose de prendre un certain nombre de mesures, et en particulier de causer les filières d'emploi clandestin. Ceux qui demandent l'asile politique sont parfois de vrais demandeurs d'asile politique et ils ont droit à l'asile. Mais il y a beaucoup de demandeurs d'emploi clandestin. Pourquoi espèrent-ils trouver un emploi clandestin en France ? Parce qu'ils ont trouvé un employeur. Cette réflexion nous conduira à un sujet que je vais traiter tout à l'heure, je veux parler des renseignements généraux.

J'aurai l'occasion de répondre aux questions qui ont été évoquées par M. Dosière, M. Hyst, M. Brunhes et M. Cuq, en répondant aux très nombreuses questions qui me seront posées ce soir, car elles les recouperont vraisemblablement.

Je remercie d'abord les rapporteurs pour leur travail très approfondi qui pourrait presque me dispenser de présenter ce budget. M. Bonrepaux était rapporteur spécial pour l'administration générale et les collectivités locales, M. Béche, rapporteur spécial pour la police et la sécurité civile, Mme Cacheux, rapporteur pour avis pour la police, M. Pasquini, rapporteur pour avis pour la sécurité civile et M. Clément, rapporteur pour avis pour l'administration générale et les collectivités locales, les premiers rapportant pour la commission des finances, les seconds pour la commission des lois, saisie pour avis. Ils ont porté des appréciations diverses,

mais pas particulièrement mauvaises, sur un budget qui est plutôt positif, puisqu'il est en augmentation de 5,8 p. 100. L'évolution est donc favorable et va permettre aux capacités d'action de cette administration de progresser et d'atteindre quatre objectifs.

D'abord, le renforcement des effectifs dans la police nationale, mais aussi dans les transmissions, en particulier dans les préfetures, pour des raisons diverses sur lesquelles je ne m'étendrai pas car elles ont été développées par les rapporteurs.

Ensuite, l'amélioration des traitements. Il ne s'agit pas seulement du protocole Durafour mais aussi des mesures propres au ministère de l'intérieur et de la poursuite acharnée d'une politique de formation qui intéresse tous les services : l'administration centrale, les cadres des préfetures et la police nationale.

Troisièmement, la poursuite de l'effort de déconcentration. A cet égard, je vous soumettrai bientôt un projet de loi, qui est déjà examiné par votre commission. La déconcentration veut que les responsabilités administratives de l'administration centrale soient transférées vers les représentants de l'Etat ou les chefs de service dans les départements ou les régions. La loi sur l'organisation territoriale organisera le mouvement mais l'action administrative, et pas seulement celle du ministère de l'intérieur, le développe déjà.

Enfin, la modernisation des équipements. Ainsi, 1 400 millions de francs seront consacrés à l'informatique, aux transmissions et à l'immobilier. Le ministère de l'intérieur prépare les évolutions et les modernisations nécessaires dans les différents domaines de sa responsabilité.

Je pourrais continuer sur ce sujet, mais comme j'ai peur d'être pris par le temps, je vais, avant de revenir en détail sur les orientations générales du budget, sur l'administration centrale, sur l'administration territoriale et sur la police nationale, consacrer un moment à vous parler, comme je m'y étais engagé au moment où la polémique faisait rage - elle s'est un peu calmée depuis lors - du service des renseignements généraux. Je ne voudrais pas traiter ce point en fin d'exposé, comme je comptais le faire initialement, afin que certains d'entre vous ne soient pas partis entre-temps. J'inverserai donc mon plan. D'ailleurs, cela fait assez longtemps que j'ai envie d'en parler, y compris devant vous.

C'est un décret de mars 1967 qui dispose que la direction des renseignements généraux est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements d'ordre politique, social et économique nécessaires à l'information du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Comme c'est joliment dit !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ce décret, publié au *Journal officiel*, précise que la direction des renseignements généraux assure la surveillance des établissements de jeux et des champs de course.

Depuis 1976, une extension des compétences de cette direction à la lutte antiterroriste est intervenue.

La surveillance des courses et des jeux est une chose tout à fait particulière puisque, comme vous le savez, les jeux de hasard et les courses relèvent d'autorisations administratives. Il y a d'ailleurs longtemps que je voulais vous en parler car je me souviens de l'affaire, l'hiver dernier, du décret sur les fichiers informatisés des renseignements généraux. Ce décret, préparé par six gouvernements successifs depuis une dizaine d'années et demandé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, était attendu. Or il est apparu dans l'opinion - de bonne foi, je pense - comme une menace pour les libertés, alors qu'il était destiné à appliquer la loi sur l'informatique et les libertés.

Pour lever le malentendu, le Gouvernement a retiré le décret. Cela l'a conduit, du coup, à renoncer provisoirement à donner satisfaction à la C.N.I.L., je dirai même à appliquer la loi sur l'informatique et les libertés. Il m'avait en effet semblé que le malentendu était assez grave.

La plupart d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, connaissent très bien les services des renseignements généraux, puisqu'ils viennent vous consulter...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la meilleure ! Ils nous surveillent !

**M. Eric Raoult.** Ils nous infiltrent !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... lorsque vous avez été élus pour la première fois.

Ils vous rencontrent, ils vous consultent. J'ajoute que de nombreux élus, dont des parlementaires, finissent, lorsqu'ils ne reçoivent pas régulièrement la visite de fonctionnaires des renseignements généraux, par considérer que leur rôle est un peu méconnu. *(Sourires.)*

**M. Pierre Mazeaud.** Ils nous écoutent !

**M. le ministre de l'intérieur.** Leur mission d'information générale, y compris l'information « ouverte » qui consiste à connaître les différents milieux professionnels, la situation économique, comme cela est décrit dans les textes, est une activité naturellement soumise à toutes les règles de déontologie et à toutes les règles du droit.

Ce n'est pas parce qu'il arrive, dans ces services-là comme dans d'autres, que des erreurs, des fautes, voire des délits soient commis par un fonctionnaire, ici ou là, que l'on doit jeter l'opprobre sur tout leur service !

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Au contraire, lorsqu'une faute est relevée dans un service, il faut qu'elle soit sanctionnée. L'erreur ou le manquement - et cela vaut notamment pour la police - doivent être, certes sanctionnés, mais aussi analysés, rectifiés, et surtout utilisés pour modifier s'il le faut des règles, des méthodes ou des modes de fonctionnement. De cette erreur, de ce manquement, il convient de tirer la leçon. Telle est la méthode que j'essaie d'appliquer dans ces services depuis quelques années.

**M. Pierre Mazeaud.** En tout cas, les sanctions ne sont pas très nombreuses !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je vais prendre un exemple.

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**M. le ministre de l'intérieur.** Une des premières réformes que j'aie jamais entreprises dans la police nationale - c'était peut-être même la première - dans les tout premiers mois de 1984, concernait un service des renseignements généraux : le service des courses et des jeux.

A l'époque, il y avait une mauvaise ambiance dans ce service. Des fonctionnaires s'opposaient même entre eux. J'ai constaté que certains d'entre eux y étaient depuis dix ou quinze ans, parfois plus. J'ai pensé que c'était mauvais et dangereux, pour eux comme pour le service et sa mission, qui est une mission très particulière : « contrôler » les jeux, comme le précise le décret.

J'ai donc fixé la règle de la mutation obligatoire après sept ans, ce qui a provoqué des remous sérieux à l'époque dans le service concerné. Ils n'ont cependant pas duré très longtemps car la décision, une fois appliquée, a été perçue comme utile. Aujourd'hui, elle est parfaitement comprise.

Il demeure que la mission de police dont il s'agit reste particulièrement difficile. Pourquoi ? Parce que le milieu des jeux mêle, de façon parfois inextricable, à ce que l'on appelle l'activité ludique ou même touristique des établissements de jeux - qui n'ont rien de répréhensible en eux-mêmes - des tentatives, parfois réussies, de pénétration par des capitaux d'origine incertaine. C'est d'ailleurs pourquoi la loi de 1907, toujours en vigueur, porte interdiction des jeux, sauf exception.

La mission de ce service de police est donc bien de gérer les exceptions, c'est-à-dire les autorisations et les renouvellements, au lieu de gérer la règle, c'est-à-dire l'interdiction et la fermeture. Vous noterez les risques : la vigilance permanente exigée, la difficulté particulière de ce secteur et les raisons pour lesquelles à tout moment et à toute époque des questions ont été posées sur les modes d'organisation et de fonctionnement du service concerné.

Je dispose même d'une étude qui conclut, comme M. Pandraud l'évoquait récemment, à la transformation de ce service en office de police judiciaire. Cette transformation, envisagée à plusieurs reprises, risque de jeter le discrédit, ou le soupçon, sur les activités d'établissements et d'individus parfaitement honnêtes alors que l'on cherche à découvrir ceux qui ne le sont pas.

Voilà pour ce qui concerne les courses et les jeux, dont on a beaucoup parlé, et dont, paraît-il, on reparlera....

**M. Pierre Mazeaud.** Il y a tout de même autre chose que les courses et les jeux : les écoutes téléphoniques !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il y a beaucoup d'autres choses ! Je parle du service des courses et jeux...

**M. Pierre Mazeaud.** Ça n'intéresse personne !

**M. Jeanny Lorgeoux.** Ça intéresse M. Tranchant !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... parce qu'il suscite des interrogations, comme vous le constaterez en fin de soirée.

**M. Pierre Mazeaud.** Il y a des choses plus importantes ! *(« Silence, Mazeaud ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, je vous en prie !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne vois pas pourquoi vous avez cette attitude, monsieur Mazeaud !

**M. Pierre Mazeaud.** Venons-en aux choses sérieuses !

**M. Alain Bonnet.** C'est vous qui n'êtes pas sérieux !

**M. le ministre de l'intérieur.** Par ailleurs, à l'intérieur de l'ensemble de l'information générale, les cinq missions qui ont été assignées aux renseignements généraux sont les suivantes : outre le renseignement traditionnel d'information économique et sociale, il s'agit d'accroître l'effort dans la lutte contre les infractions économiques et financières, d'accroître la connaissance des milieux violents, extrémistes, et en particulier terroristes, de mieux connaître les flux financiers dans le domaine des courses et des jeux...

**M. Pierre Mazeaud.** Encore !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et de participer à l'effort général de la police dans des secteurs prioritaires : la lutte contre l'immigration clandestine, la lutte contre le travail clandestin et celle contre la drogue.

**M. Emmanuel Aubert.** Ce n'est pas un gros succès !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il faut que vous sachiez que, pour les renseignements généraux comme pour les autres services de police, il a toujours été fixé d'inscrire l'action de ceux-ci dans le cadre de la loi et dans celui d'une formation des personnels, qui a été accentuée depuis plusieurs années, non seulement à travers la charte de la formation, qui avait été lancée par mon prédécesseur, M. Gaston Defferre, non seulement par la diffusion des principes relatifs aux droits de l'homme et par la publication du décret sur la déontologie, mais aussi, pour ce qui concerne le cas particulier des renseignements généraux, par une action qui a été entreprise dans cette direction dès le mois d'octobre 1988, lorsque je suis revenu au ministère de l'intérieur.

Je m'étais alors rendu compte que les actions de modernisation, assurément fort utiles, qui avaient porté sur des matériels, des effectifs, de l'immobilier, des véhicules, des moyens de transmission, devaient être accompagnées d'une modernisation en profondeur correspondant aux modes de fonctionnement, et touchant naturellement à la formation et à l'orientation des personnels.

C'est la raison pour laquelle, lorsque j'ai réuni l'ensemble des cadres des renseignements généraux en octobre 1988, je leur ai indiqué, en leur rappelant les principes déontologiques des services de police en général, qu'une étude approfondie - un audit, comme l'on dit aujourd'hui - serait entreprise. Celle-ci a conduit à interroger près de 400 fonctionnaires de la D.R.G., dont l'ensemble des effectifs est un peu inférieur à 4 000 personnes.

C'est ainsi qu'en 1989 une réflexion a été entreprise pour savoir comment, dans chaque département, puisque le service est organisé sur une base départementale, on pouvait mieux atteindre les objectifs qui lui sont fixés, et qui dépendent évidemment des départements eux-mêmes : les départements qui connaissent une immigration clandestine, les départements à dominante urbaine ne sont pas les mêmes que les autres.

Ce travail-là, mesdames, messieurs les députés, est entrepris dans des conditions telles que je vous suggère, la prochaine fois que les fonctionnaires des renseignements généraux viendront assister à vos réunions dans vos départements, de les interroger.

**M. Pierre Mazeaud.** Ce sont eux qui nous interrogent !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je dois vous dire de la façon la plus solennelle que, lorsque des faits allégués sont vérifiés et qu'ils concernent des violations de la loi, des dis-



positions sont chaque fois prises pour qu'ils soient sanctionnés. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas en France de police secrète ou de police politique.

**M. Jean-Pierre Brard.** Même le ministre ne le sait pas !

**M. le ministre de l'intérieur.** S'il arrive que le ministre ne sache pas quelque chose, et cela peut arriver très souvent, ...

**M. Pierre Mazeaud.** En effet !

**M. Jean-Pierre Brard.** Votre humilité vous honore, monsieur le ministre !

**M. Francis Delattre.** En l'occurrence, le ministre sait !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... lorsqu'il constate des manquements à la règle, il les sanctionne dans le cadre de l'application des lois, c'est-à-dire avec les garanties disciplinaires auxquelles les fonctionnaires ont droit.

On peut réformer à chaud, et l'on peut réformer à froid. Les réformes à chaud interviennent généralement après un bouleversement, un drame, une crise. Elles sont rapides, imposées, souvent partielles...

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas gentil pour Jospin !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... alors que les réformes à froid sont lentes, qu'elles demandent une réflexion collective, globale, qu'elles procèdent par expériences, dialogues et ajustements. Surtout, elles supposent que le personnel lui-même se convainque et s'imprègne des orientations définies et des objectifs visés.

Il est vrai que la police nationale a, dans le passé, pour des raisons sur lesquelles je n'ai pas à me prononcer aujourd'hui, pour des raisons historiques, et tout le monde le sait si tout le monde ne le dit pas, conduit un certain nombre de fonctionnaires à adopter des pratiques, des méthodes et des comportements qui n'étaient pas conformes aux règles que je viens de dire. (« C'est vrai ! ») sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

**Un député du groupe socialiste.** Le S.A.C. !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il est vrai que la police nationale d'aujourd'hui est, dans son immense majorité, non seulement imprégnée de ces principes démocratiques, les professe et les proclame, mais qu'elle souhaite elle-même que soient éradiqués de mauvaises habitudes ou de mauvais comportements qui remontent à un passé dont on peut retrouver l'explication historique. Je tiens à le dire ici comme je l'ai dit aux intéressés.

Il y a en effet quelque chose de choquant, et même d'injuste, qu'au moment où quelques individus font l'objet, comme c'est normal, de poursuites disciplinaires, ou d'autres poursuites, l'opprobre s'abat soudain sur des milliers de fonctionnaires qui ont une conception de leur devoir, de leur métier, de leur mission, qui constitue une des garanties de la démocratie en France. Non seulement ces fonctionnaires sont contre, mais ils votent pour élire leurs représentants dans les conseils de discipline et, dans ces conseils de discipline, les représentants des personnels de la police nationale sont toujours particulièrement rigoureux sur l'application des principes lorsqu'il s'agit de proposer des sanctions.

Il serait donc profondément injuste de laisser penser que la police nationale, ou une de ses directions, soit utilisée à des fins qui seraient celles dont on a parlé à certains moments, ou peuplée de centaines de milliers de fonctionnaires qui se conduiraient de façon tout à fait choquante - je ne reprendrai pas les mots que j'ai entendus à ce propos.

Pourquoi est-ce que je tiens à dire tout cela ? C'est que, mesdames, messieurs, l'existence de services de police, y compris celle de services qui, dans le domaine de l'information générale, de la lutte antiterroriste, des courses ou des jeux, suppose qu'il y ait des fonctionnaires de différents grades - inspecteurs, enquêteurs, commissaires - qui soient motivés et qui aient le sentiment qu'ils ont la confiance du pays. Ils accomplissent un travail utile et il est donc nécessaire qu'ils aient le sentiment d'avoir la confiance de l'opinion, faute de quoi ils risquent d'être démotivés, démobilités, inquiets. Aujourd'hui, aussi bien en ce qui concerne la lutte antiterroriste - et cela n'est pas seulement lié à la situation internationale - que l'action de contrôle des filières de travail clandestin ou la lutte contre la drogue, les fonctionnaires de police doivent savoir que cette confiance collective n'est pas ébranlée lorsqu'il arrive, comme c'est le cas plusieurs fois

chaque année, qu'il y a certains soient convaincus d'avoir commis des fautes, pas seulement professionnelles, mais aussi pénales. C'est un le-soin dans un pays !

**M. Jean-Pierre Brard.** La transparence !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est la raison pour laquelle j'ai pensé que la revendication très ancienne de plusieurs et des principales organisations syndicales, à savoir la création d'un conseil supérieur, dont l'appellation sera fixée lorsque sa constitution sera décidée, paraît un élément de transparence, comme vous dites, un élément supplémentaire du contrôle qui est déjà exercé par la hiérarchie et par l'ensemble des dispositifs légaux, y compris par la justice.

**M. Pierre Mazeaud.** Et les écoutes téléphoniques, monsieur le ministre ?

**M. Alain Bonnet.** On en a parlé hier !

**M. le président.** Cessez d'être désagréable, monsieur Mazeaud !

**M. Pierre Mazeaud.** Le sujet est important !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je vous répondrai !

Un tel système existe en Grande-Bretagne et au Québec. Il permettra, une fois pour toutes, à sortir la police nationale du champ d'orties des polémiques politiciennes comme j'ai déjà réussi à l'en sortir à plusieurs reprises. J'espère y parvenir parce que c'est nécessaire à la République comme aux fonctionnaires eux-mêmes. Tous ceux qui ont tendance à vouloir farfouiller, raconter des choses, ériger n'importe quel écho de presse en vérité et mettre immédiatement en accusation non pas les coupables éventuels, ...

**M. Francis Delattre.** Le ministre !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... mais, en visant un individu, tout un service, ne servent pas la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les missions de police sont parmi les plus complexes dans la fonction publique : lorsqu'une erreur est commise par un fonctionnaire de police, elle peut avoir des conséquences beaucoup plus graves pour l'intégrité physique du fonctionnaire concerné comme pour celle du public. L'erreur commise par un fonctionnaire de nombreuses autres administrations ne peut avoir de conséquences immédiatement dramatiques, alors que l'erreur commise par un fonctionnaire de police en matière de sécurité publique ou de maintien de l'ordre peut avoir des conséquences dramatiques et irréparables.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que l'on développe la formation des fonctionnaires de police, que l'on réitère les instructions, que l'on rappelle toujours qu'il s'agit de concilier ce qu'il y a de fondamental dans la Déclaration des droits de l'homme qui dit que l'usage de la force publique appartient non pas à l'individu qui en est détenteur, mais à la souveraineté. Par conséquent, tout fonctionnaire qui a l'usage de la force doit penser qu'il ne l'exerce que dans la mesure où elle est légitime, où son usage est encadré par la loi. Il est donc normal que l'opinion et, à travers l'opinion, la presse, et, naturellement, la représentation nationale soient très exigeantes à l'égard de la police nationale.

Il est tout aussi nécessaire que la police nationale, ou l'un de ces services, ne soit pas mise en cause globalement, lorsque seulement certains individus sont mis en cause.

Tout à l'heure, en répondant aux questions, je m'adresserai, entre autres, à M. Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Répondez-moi tout de suite, monsieur le ministre, sur les R.G. et les écoutes !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je le ferai au moment des questions ! Mais, puisque le sujet vous intéresse, monsieur Mazeaud, je tiens dès à présent à votre disposition la collection des nombreuses propositions de loi que vous avez signées et que vous n'avez jamais fait discuter concernant les écoutes téléphoniques.

**M. Pierre Mazeaud.** Vous ne les retenez pas !

**M. le ministre de l'intérieur.** En ce qui concerne les écoutes téléphoniques, en France, comme dans les autres pays d'Europe, la situation va évoluer. Des décisions ont été prises à la Cour européenne des droits de l'homme...

**M. Pierre Mazeaud.** Faites inscrire nos propositions de loi à l'ordre du jour !



**M. le ministre de l'intérieur.** ... à la suite desquelles, pour votre satisfaction et celle de M. Toubon, qui avait lui aussi déposé une proposition de loi, des dispositions devraient intervenir, sur décision du Premier ministre, M. Rocard, au cours de cette législature, en principe même dès l'année prochaine. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mazeaud.** Merci, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'intérieur.** M. Quilès vous l'a dit il y a plusieurs semaines, mais vous n'étiez peut-être pas présent.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ils n'écoutent pas !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mesdames, messieurs les députés, à l'occasion de vos questions, qui seront longues, nombreuses, variées et, si j'en juge en vous voyant en ce moment, animées, je reviendrai volontiers sur les problèmes concernant tous les services de ce ministère.

Tout en gardant du temps pour mon collègue M. Marchand, je voudrais, non pas analyser les grandes lignes du budget, puisque celui-ci a été bien analysé par les rapporteurs, mais souligner quelques points à la lumière d'un certain nombre d'années d'expérience en ce domaine.

Tout d'abord, l'administration centrale du ministère sera transférée dans les locaux neufs sur le site de Tolbiac. Cette décision prise par le Premier ministre répond à un besoin très ancien car l'immense majorité des personnels travaille dans des bureaux vétustes. D'autres mesures concernant les personnels de l'administration centrale seront applicables dès l'année prochaine.

Dans quelles directions ?

D'abord, naturellement, des mesures relatives à la rénovation de la grille de la fonction publique. Ensuite, dans le domaine de l'action sociale où un plan triennal a été préparé avec les organisations syndicales : il permettra d'améliorer l'action sociale du ministère. De même, la politique de la formation est relancée. M. Delattre a souligné que le personnel envoyé en formation devait être remplacé. C'est vrai, monsieur Delattre, mais je bénéficie justement cette année d'une augmentation des effectifs !

En tout cas, au vu des résultats déjà obtenus dans le cadre de l'accord - plus de quatre jours de formation par an en moyenne par agent - vous reconnaîtrez qu'une évolution marque dorénavant l'action d'ensemble du ministère de l'intérieur. Elle est concrétisée par une augmentation de 18 p. 100 des crédits relatifs à la formation.

Je n'entrerai pas dans le détail des différentes mesures indemnitaires ou de repyramidage des personnels qui ont été prises, puisque plusieurs d'entre vous l'ont fait, y compris les rapporteurs.

J'insisterai seulement sur la future modernisation des systèmes de transmission grâce à un redéploiement des effectifs de ce corps qui bénéficie de quarante créations d'emplois. Un plan de formation intéressant 400 agents environ, sur cinq ans, est entrepris. En outre, j'ai obtenu la transformation de soixante-cinq emplois de catégorie C en emplois de contrôleurs et d'inspecteurs.

En ce qui concerne l'administration centrale et le système des transmissions du ministère de l'intérieur - véritable système nerveux de l'Etat - nous entrons dans une phase de modernisation non seulement des matériels, mais des personnels, qui auront des perspectives de carrière plus favorables. Grâce à ces formations qualifiantes, non seulement ils exerceront leurs fonctions dans de meilleures conditions mais ils connaîtront de meilleures progressions de carrière.

Je serai plus bref sur l'administration territoriale. Tout a été assez bien exposé par le rapporteur. De plus, je puis aisément me résumer en disant que le projet de budget anticipe des mesures tendant à développer les moyens et la capacité de déconcentration de l'Etat. Le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale qui va vous être soumis contiendra des orientations de droit. Pour le préparer, j'ai entrepris d'améliorer la situation des personnels des préfectures. Vous l'avez lu dans les documents budgétaires et les rapporteurs en ont parlé. Voici un exemple. Plusieurs mesures concernent les transformations d'emploi. Alors que le taux d'encadrement, c'est-à-dire le pourcentage des per-

sonnels de catégorie A ou B dans l'ensemble du personnel des préfectures, était en passe de tomber à 25 p. 100 environ, il va se redresser fortement.

J'ai lancé aussi un plan de modernisation des préfectures pour la période 1990-1995 : axé sur la modernisation des métiers et de la professionnalisation des agents, il a été approuvé à l'unanimité des représentants des personnels au comité technique paritaire central des préfectures. Tout à l'heure, un député de l'opposition m'a dit que j'étais optimiste. Parce que j'ai parlé d'un plan de 1990 à 1995 ? A mon avis ce n'est pas l'indice que je suis optimiste ; en réalité, je pense que certaines réformes exigent - par les temps qui courent vous observerez combien cela est vrai pour nombre d'entre elles - un étalement dans le temps. C'est seulement après avoir discuté avec les représentants des personnels et leur avoir fait comprendre que tout n'était pas possible d'un seul coup, et qu'il fallait s'engager sur un programme de cinq ans que j'ai réussi à leur faire prendre conscience. Au ministère de l'intérieur, je vous le rappelle, lorsqu'on a annoncé puis lancé un plan de modernisation de la police nationale, certains ont témoigné de quelque scepticisme. Or il y a eu plusieurs changements de gouvernement pendant la période d'application du plan quinquennal de modernisation et, bon an mal an - j'en ai d'ailleurs rendu plusieurs fois hommage à M. Pandraud - ce programme a été appliqué, dans l'intérêt du service public et pas dans celui de tel ou tel gouvernement. Il en ira de même pour le programme de modernisation des préfectures.

**M. Michel Meylan.** Très bien ! C'est une bonne chose !

**M. le ministre de l'intérieur.** L'année dernière j'avais obtenu du Premier ministre que l'on évite de me supprimer encore des emplois dans les préfectures qui, vous le savez, sont surchargées de travail, notamment dans certaines d'entre elles où les tâches du service des étrangers s'accroissent. Cette année, j'ai fait mieux : plusieurs dizaines de créations d'emplois renforceront notamment - je pense à la question de M. Delattre - les services des étrangers.

Les transformations d'emplois de la catégorie C en emplois de catégorie A ou B, les créations d'emplois, l'effort de formation, sont complétés par d'autres mesures. Par exemple, recruter des sous-préfets parmi les directeurs de préfecture, ce qui assurera un très bon recrutement de sous-préfets et, ouvrira des perspectives de carrière au personnel du cadre national des préfectures. Je précise au passage que les postes budgétaires de sous-préfets sont aujourd'hui pourvus à 97 p. 100 : compte tenu des mutations notamment, on ne saurait espérer atteindre un taux très supérieur.

Je n'ai parlé que des points qui me tiennent particulièrement à cœur dans l'administration territoriale. M. Philippe Marchand, ministre délégué, vous parlera bientôt des questions relatives aux collectivités locales et à la sécurité civile. Pour ma part, je vais vous entretenir quelques instants du budget de la police nationale, sur lequel j'ai eu l'impression qu'il y avait quelques malentendus.

Je vous rappelle les cinq actions prioritaires que j'ai annoncées voilà quelques mois. D'abord la lutte contre les troubles graves de l'ordre public. Des événements récents ont montré que, dans ce domaine, nous devons toujours nous préparer à des phénomènes nouveaux. Vous le savez fort bien, puisque nous avons longuement parlé ce matin des scènes qui se sont déroulées hier après-midi. Je mentionnerai, naturellement, la lutte contre la drogue et le renforcement de la police de proximité. Si cette dernière notion n'est pas claire, nous y reviendrons. Pour ma part, elle me paraît tout à fait claire. Je pense à ce que disait M. Cuq, par exemple, à propos des Yvelines. Il s'agit en fait d'assurer le rapprochement de la police et des citoyens, par l'ilotage. Enfin, la maîtrise des flux migratoires et, naturellement, la consolidation de la police scientifique et technique sont aussi des actions prioritaires.

En fonction de ces axes d'orientation, j'ai obtenu, dans la préparation de la discussion budgétaire, un certain nombre de mesures nouvelles ou de moyens nouveaux - ou dans le prolongement des anciens - allant dans le sens du plan de modernisation de la police.

En 1991, plusieurs centaines d'emplois vont être créés dans la police nationale, notamment pour le service de la police de l'air et des frontières - l'un d'entre vous en a parlé - et, précisément, pour la police de proximité, donc particulièrement pour les régions urbaines. J'observe qu'il n'y avait pas

eu depuis très longtemps de créations nettes d'emplois dans la police nationale dans un projet de loi de finances initiale. L'effort d'aujourd'hui va permettre d'accompagner et d'amplifier un mouvement qui se poursuit, celui du redéploiement des personnels de police. En effet, au sein des services, il va y avoir redéploiement de 700 emplois afin de tenir compte des transferts ou des déplacements des zones de délinquance et de criminalité.

En ce qui concerne les personnels eux-mêmes, l'effort de formation, nécessaire dans tous les secteurs et dans toutes les disciplines de la police nationale, non seulement se poursuit mais s'accroît. Vous savez quel est le programme : le droit reconnu à chaque fonctionnaire de la police nationale de disposer d'un crédit de quarante heures par an de formation professionnelle. Ainsi, notre politique de formation comprend, outre l'allongement de la formation initiale de tous les fonctionnaires de police destiné à élever le niveau de la formation dans tous les domaines, un programme de formation continue qui permet à ces fonctionnaires de continuer à se perfectionner dans leur discipline ou dans des disciplines voisines et qui favorise la promotion professionnelle interne. C'est là, en effet, un autre aspect de la politique du personnel et je la développe au sein de la police nationale : beaucoup de cadres sont recrutés parmi ceux qui viennent de la base.

Dans ce dossier, je signale la création de neuf nouveaux centres régionaux de formation en 1991 et l'ouverture, l'année prochaine, de deux écoles de gardiens de la paix : voilà qui montre bien qu'il s'agit bien là d'une orientation ferme et, si j'ose dire, définitive - mais personne ne peut jurer de rien. Néanmoins, je ne crois pas que personne songe jamais à réduire la durée de formation des fonctionnaires de police, et à en revenir aux quatre mois de formation de base pour les gardiens de la paix comme cela se passait il y a dix ans. Personne ne trouvera jamais que, pour un inspecteur de police ou un commissaire de police, gardien des libertés, chargé de la sécurité, une formation d'un ou deux ans c'est trop long ! Je pense donc que ce mouvement, qui a commencé il y a une dizaine d'années, ne s'oublie pas, est irréversible. Auparavant la formation souffrait de grandes insuffisances.

S'agissant de l'évolution de la délinquance et de la criminalité, j'ai assisté, la semaine dernière, à une réunion du groupe de Trevi, qui réunit tous les ministres en charge de la sécurité dans les douze pays de la Communauté. Actuellement, dans tous les pays d'Europe, on assiste à une augmentation de la violence, de l'usage de la drogue, et des problèmes liés à l'emploi clandestin. Cette année, la France est le seul pays où la tendance en matière d'immigration clandestine, en particulier de demandes d'asile, semble s'inverser. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Ce n'est pas vrai !

**M. Eric Raoult.** En tout cas, n'est pas ce que dit la direction de la population !

**M. Michel Péricard.** C'est exactement le contraire !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Mesdames, messieurs, je ne vous promets pas que la France pourra se tenir à l'écart d'un phénomène qui intéresse toute l'Europe. J'ai déjà été amené à le répéter plusieurs fois. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Eric Raoult.** M. Evin a dit le contraire !

**M. le ministre de l'Intérieur.** La pression migratoire vers la France, vers l'Allemagne et même vers l'Italie et vers l'Espagne, vers la Grande-Bretagne aussi et vers l'ensemble des pays de l'Europe riche est un mouvement puissant et profond, qui ne saurait se limiter à un problème de police ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Eric Raoult.** Plus c'est gros, mieux ça passe !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Quand des milliers, des centaines de milliers, des millions d'hommes et de femmes, poussés par le désespoir et la misère, sont prêts à partir de chez eux, parfois à l'autre bout du monde, à affronter des voyages dans des conditions dangereuses, épouvantables, à

risquer leur vie, donc parfois à abandonner leur famille, pour chercher fortune ailleurs, à la recherche d'une espérance quelque part, mesdames, messieurs les députés, la question dépasse la police de l'air et des frontières et elle se pose à l'échelle de l'Europe et du monde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Quand elle se pose pour la France, le problème pour notre pays, si généreux soit-il, est qu'il ne peut pas accueillir tous ceux qui voudraient bien y vivre, même s'il entend accorder le droit d'asile aux réfugiés politiques.

Je considère donc qu'il est tout à fait irresponsable de vouloir réduire à un problème de police la question des migrations internes à la planète et, demain, à l'Europe. Voilà pourquoi il faut, pour l'aborder, se placer sous un angle beaucoup plus large.

Quant à la lutte contre la drogue, elle n'est pas non plus une affaire de police seulement : elle est d'abord une affaire de famille, d'école. C'est l'affaire de la société tout entière.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Tous les policiers du monde n'empêcheront pas que des jeunes qui veulent s'adonner à la drogue, si tout les y pousse depuis leur jeune âge, notamment des familles au sein desquelles cette pratique a été enseignée dans l'enfance - voyez aux Etats-Unis, ces bébés qui naissent déjà intoxiqués par le crack - de s'y adonner : ce n'est pas la police qui pourra lutter contre. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Eric Raoult.** Mais cela n'a rien à voir !

**M. le ministre de l'Intérieur.** La police peut lutter contre les trafiquants, les dealers, ou les propagandistes de la drogue.

**M. Francis Delattre et M. Michel Meylan.** C'est tout ce qu'on demande !

**M. le ministre de l'Intérieur.** En tout état de cause, je le répète, la drogue pose un problème de fond qui ne saurait être réduit à un problème de police.

La violence, vous le savez, en particulier la violence urbaine, est un phénomène lié à l'urbanisation elle-même. Le Premier ministre, il y a déjà deux ans, disait qu'une certaine forme d'urbanisme était en quelque sorte « criminogène » : maintenant, vous le savez, vous le voyez, vous en êtes témoins ! Certaines conditions de vie conduisent à des comportements violents.

**M. René Dosière.** Qui est à l'origine de cet urbanisme ?

**M. le ministre de l'Intérieur.** Là aussi, mesdames, messieurs, il faut penser aux conditions dans lesquelles les fonctionnaires de police doivent être formés, c'est ce que je fais, instruits, c'est ce que font leurs cadres, organisés, et c'est ce que font leurs chefs, leurs gradés, pour aller dans les quartiers, au-devant de la population, jeune ou moins jeune.

De plus, ils ont besoin pour cela d'un soutien. Il ne faut pas que l'on mette en doute, encore moins que l'on tourne en dérision, comme je l'ai entendu, la notion de « police de proximité ».

A quoi correspond cette notion ? Il faut mobiliser les policiers de manière qu'étant devenus si « habituels » près de la population, leur arrivée n'apparaisse pas comme une « descente de police » !

Où est la source de l'effet « traumatisant » de l'apparition de la police dans certains quartiers où elle va rarement ? Tout à coup, les jeunes ou les moins jeunes se demandent en voyant des policiers : « Tiens, que viennent-ils faire ? » Une police de proximité, c'est une police que l'on voit arriver en tenue, souvent à pied, sans étonnement, sans traumatisme. Les gens disent : « Tiens, les voilà, c'est eux, comme d'habitude. » Les policiers font alors partie de la vie sociale du lieu.

Mais non, mesdames, messieurs, il ne s'agit pas pour autant d'éducateurs de rue. Ils assument une mission à laquelle participent d'autres qu'eux, y compris les éducateurs de rue. Je connais quelques-uns de ceux-ci, d'autant plus que, entre les services sociaux, les éducateurs de rue et la police nationale, il y a des contacts. Eux, vont dans la rue pour faire de l'éducation ; les policiers font de la prévention et de la répression. Un éducateur de rue n'a pas de pouvoirs



de police. Quant au policier, il n'est pas censé avoir compétence juridique en matière éducative ! Les missions ne se confondent pas.

Et pourtant, oui, la présence dans les quartiers de fonctionnaires de police, en tenue, à pied, qui conversent avec la population, en particulier avec les jeunes, joue par elle-même un rôle éducatif, un rôle d'éducation civique. Oui, la présence de fonctionnaires en uniforme, dans des lieux où il ne se passe rien, peut contribuer à ce qu'il continue à ne rien se passer, en particulier de mal. La présence des fonctionnaires de police en uniforme - cela vaut autant pour la gendarmerie nationale - ne doit pas être assimilée uniquement à l'événement, à la catastrophe, au crime ou au délit. Tel est le but que nous visons. Voilà pourquoi nous cherchons à faire aller les policiers au-devant de la population. Car, dans une politique de sécurité, personne n'est capable de faire la juste mesure entre la prévention et la répression. La prévention est nécessaire ? Elle peut réduire les besoins de la répression ? Certainement. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**Mme Yann Plat.** Elle est nécessaire !

**M. le ministre de l'Intérieur.** La répression est indispensable, et elle se produit lorsque la prévention a échoué. Pas seulement : les deux, prévention et répression, doivent être combinées. C'est dans cet esprit que nous formons et que nous intruisons les policiers.

Si vous votez ce projet de budget, mesdames, messieurs, nous allons pouvoir accroître les moyens de la police nationale pour participer à une politique de sécurité dans l'application de laquelle elle n'est pas seule - il y a aussi la gendarmerie et la justice. Une dépêche de l'A.F.P. vient de tomber : la commission de concertation sur la gendarmerie nationale demande un réexamen des problèmes que posent les transfère-ments des détenus.

**M. Michel Meylan.** Il y a des années que nous le disons !

**M. Francis Delattre.** Et il a dix ans que vous êtes au pouvoir !

**M. le ministre de l'Intérieur.** On voit bien, à propos de ce problème, que les différents services chargés de la sécurité, la justice, la police, la gendarmerie, doivent être traités d'une façon plus cohérente. *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. Francis Delattre et M. Michel Meylan.** Absolument. Nous ne cessons de la demander !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Mesdames, messieurs, ce problème n'a jamais été abordé devant l'Assemblée nationale, à aucun moment.

**M. Francis Delattre.** Ça fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Pour qu'il puisse être abordé d'une façon plus cohérente, encore faudrait-il que certaines conditions politiques soient réunies !

**M. Francis Delattre.** Qu'est-ce que vous attendez ?

**M. le ministre de l'Intérieur.** Encore faudrait-il que dans la polémique publique, dans la polémique politique, les objectifs de sécurité ne soient pas mis en jeu en permanence. Si, pendant longtemps, des discussions ont pu se poursuivre, y compris au Parlement, sur les problèmes de défense nationale, dans un esprit constructif et dans un sens qui a servi la défense nationale, c'est qu'il y avait un certain consensus sur les objectifs et les moyens de cette politique de défense.

Si, un jour, les différentes formations nationales parvenaient à un même consensus sur les objectifs en matière de politique de sécurité, si elles prenaient toutes conscience qu'un certain nombre de menaces et de risques sont liés à l'injustice, à l'urbanisme et à la société, je crois qu'un grand débat pourrait enfin avoir lieu sur la politique de la sécurité intérieure, avec l'ensemble des services concernés par ce sujet. Je souhaite que ce jour vienne. A entendre ce qui s'est dit ce matin, je n'ai pas l'impression que le moment soit venu. En tout cas, mesdames, messieurs les députés, pendant

toute la durée de ce débat, je serai à votre disposition sur ce terrain, dans l'intérêt de la démocratie et de la République ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.

**M. Philippe Merchand, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il m'échoit de présenter deux budgets : celui des collectivités territoriales et celui de la sécurité civile, budgets d'ailleurs très dissemblables de par leur montant - le budget des collectivités territoriales s'élève à 228 milliards de francs, et celui de la sécurité civile à 1,075 milliard - et de par leur nature, le premier étant essentiellement un budget de répartition alors que le second est un budget d'action, un budget opérationnel.

Je souhaite d'abord remercier les rapporteurs qui se sont exprimés sur le budget des collectivités locales. M. Bonrepaux a indiqué - cela ne m'a pas surpris - qu'il s'agissait d'un bon budget. M. Clément a indiqué objectivement que les chiffres étaient meilleurs.

**M. Pierre Forgues.** Ah !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** Mais l'un et l'autre se sont posés des questions auxquelles je vais répondre soit dans l'immédiat, soit dans la partie du débat qui va suivre relative aux questions.

Je comprends leurs interrogations.

Lorsque M. Bonrepaux - c'est un combat qui lui est cher - plaide en faveur des communes rurales pour l'institution d'une péréquation et une plus juste répartition, ce n'est pas une surprise. Il a raison. Il faut travailler et aller plus loin dans ce domaine.

Lorsque M. Clément nous déclare qu'il est farouchement opposé à la contrainte et qu'il ne croit pas à ses vertus, il a raison. Le Gouvernement et votre serviteur, monsieur Clément, partage tout à fait ce point de vue, ce qui n'empêche pas de faire jouer l'incitation. C'est ainsi que, dans le projet de loi sur l'administration territoriale de la République, il est prévu, comme vous l'avez fort justement souligné, des incitations notamment au niveau de ce que l'on appelle le F.C.T.V.A. En ce qui concerne la sécurité civile, je voudrais remercier M. Pasquini dont le rapport contient, comme je l'ai indiqué en commission, non seulement des observations, mais aussi des propositions.

Je reviendrai d'ailleurs sur une proposition tout à fait particulière qu'il n'a pas eu le temps d'exposer ce matin, mais qui me paraît extrêmement intéressante.

Je voudrais aussi remercier vivement M. Bêche qui a fait plus que décortiquer ce budget ; il a notamment souligné ce qui est de la charge du ministre de l'agriculture, à savoir l'impérieuse nécessité de travailler le dossier de la prévention, en particulier la prévention des incendies de forêts.

Les intervenants ont été tout à fait complets sur les problèmes de la police, que je n'aborderai pas, bien entendu. Mais M. Brunhes, M. Hyst et M. Dosière ont abordé une question que j'évoquerai dans la suite du débat. Elle est d'actualité, même si elle ne date pas d'aujourd'hui : c'est celle, vous l'avez compris, des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels et disposent d'un statut, et qui ont des revendications propres, ou volontaires, sans statut, et qui précisément en réclament un.

**M. Eric Raout.** Il faut les recevoir à l'Élysée !

**Un député du groupe socialiste.** Facile !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** Alors, mesdames et messieurs les députés, choisissant un ordre qui n'est pas habituel en notre assemblée, je commencerai par le budget de la sécurité civile.

Parce que j'en suis particulièrement chargé et que, comme beaucoup d'entre vous, je suis issu d'un secteur riche en forêts, c'est un dossier auquel je tiens beaucoup. Le bilan de cet été n'est pas du tout satisfaisant, et ce ne sont pas les élus de la région méditerranéenne qui diront le contraire : 70 000 hectares incendiés, dont 56 000 concernant la seule forêt méditerranéenne. J'entendais ce matin un parlementaire dire que c'était moins que l'année dernière. Peut-être. Mais - et je pense en particulier au massif des Maures -, s'il y a encore des incendies comme il y en a eu cette année, il n'y aura bientôt plus rien à brûler.



**M. Jacques Toubon.** C'est sûr que moins il y a d'arbres, moins il y a d'incendies ! On pourra passer les fausses factures, dans les broyeur

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** La campagne a été difficile pour deux raisons : la première, c'est la priorité donnée à la défense de l'habitat, à la fois par la sécurité civile et par nos services d'incendie, et c'est normal. Aux termes d'une communication interministérielle extrêmement importante, il ne sera plus possible, dans ce pays, de construire là où on ne doit pas construire, et le ministère compétent est en train de préparer des mesures à cet effet. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Il y a belle lurette qu'on ne construit plus sur les parcours d'avalanche. Eh bien, il ne faut pas construire non plus sur les parcours de feu. Or, les élus méditerranéens le savent bien, depuis un certain nombre d'années, et c'est une erreur, ont été accordées des autorisations d'urbaniser dans des secteurs où on ne doit pas urbaniser.

Il y a aussi des raisons techniques - deux années consécutives de sécheresse, accumulation de végétaux - mais surtout des causes humaines : l'imprudence, c'est certain, mais surtout la criminalité. Pour notre droit pénal, les incendies volontaires sont des crimes. Il y a eu cinquante interpellations cette année. Les gardes des sceaux, M. Nallet, son prédécesseur également, ont donné des instructions, et je rejoins tout à fait les observations qui ont été faites sur ce point : en dehors d'une minorité de pyromanes, qui souvent sont des esprits fragiles, et qui relèvent, à la limite, de l'article 64 du code pénal, il y a aussi incontestablement, et sur ce point des enquêtes sont en cours, ceux qui allument des incendies de façon scientifique, avec des dispositifs de mise à feu à retardement. C'est inadmissible, et il faut lutter contre ces méthodes qui sont absolument déplorables.

**M. Pascal Clément,** rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Tout à fait !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** Le projet poursuit trois objectifs : d'abord le développement des capacités opérationnelles ; ensuite l'intégration des sapeurs-pompiers dans le dispositif de sécurité civile, enfin l'amélioration des conditions de fonctionnement de sécurité civile.

En ce qui concerne le développement des capacités opérationnelles, il s'agit d'abord d'augmenter les moyens en hommes, dans les domaines aériens ou terrestres et, en ce qui concerne la lutte contre les feux de forêt, d'augmenter le potentiel aérien.

En ce qui concerne les hommes d'abord, le présent budget propose la création de trente-cinq postes de pilotes et mécaniciens, ce qui portera l'effectif des pilotes d'avions et d'hélicoptères à 140, tandis que celui de mécaniciens navigants atteindra le chiffre de 111.

Ces créations permettront d'améliorer l'armement de la base de Marignane et d'affecter en permanence des personnels et des appareils à la base de Bastia.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** En ce qui concerne les matériels, il s'agit de préparer la flotte de la sécurité civile de la fin de ce siècle. Mais la fin de ce siècle, mesdames, messieurs, les députés, nous y sommes ! Par conséquent, il ne s'agit pas de raisonner à moyen ou à long terme, il faut raisonner dans l'immédiat.

Les enjeux financiers et opérationnels sont considérables : il s'agit de ne pas se tromper dans le choix des appareils, dans la composition d'ensemble d'une flotte en fonction, notamment, des besoins de lutte contre les incendies de forêt. Quand j'étais chargé de la sécurité civile, j'ai examiné toutes les enquêtes qui étaient en cours, les audits, etc., et j'ai personnellement veillé à ce que ces enquêtes soient définitivement diligentées et qu'on puisse faire un bilan.

Le ministre de l'intérieur et moi-même avons examiné ces études techniques sur la modernisation de la flotte aérienne, modernisation déjà engagée cette année : 100 millions de francs pour moderniser et remotoriser les Trackers. Maintenant, nous recherchons les conditions de réalisation d'un véritable saut qualitatif et quantitatif par l'augmentation de la capacité de largage, d'ici à 1996, en recourant notamment à des moyens lourds du type Hercules C 130 qui emportent en

une seule rotation douze tonnes d'eau et de retardant et par le renouvellement de la composante amphibie qui repose actuellement sur onze Canadair.

La réflexion interne au Gouvernement est en voie d'achèvement. Un comité interministériel examinera très prochainement ce dossier. J'ai bon espoir, avec le ministre de l'intérieur, de déboucher sur une solution conforme à la fois aux besoins de la sécurité civile et aux contraintes financières que vous connaissez et, en ce qui me concerne, je suis totalement convaincu de la nécessité de renouveler les Canadair bombardiers.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** Je voudrais parler des unités d'instruction et de formation d'intervention de la sécurité civile. Il y en a actuellement trois, deux sont en cours d'installation. J'indique tout de suite qu'il n'est pas dans les projets du Gouvernement d'aller au-delà. L'une de ces deux unités sera basée à Chalon-sur-Saône. Sa vocation sera de lutter contre les risques chimiques et nucléaires ; la seconde sera implantée à Rochefort, pour lutter contre les risques naturels, et en particulier les feux de forêt en zone Aquitaine.

Un mot sur le service actif de défense. Les rapporteurs y ont fait allusion. Il y a actuellement 225 jeunes appelés. C'est une période expérimentale qui porte sur une durée de trois années. Ces jeunes peuvent servir dans les services d'incendie et de secours, et notamment dans les S.A.M.U. et les S.M.U.R.

**M. Alain Bonnet.** Bonne expérience.

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** « Bonne expérience », dit M. Bonnet. En effet ! Elle est bonne, même si elle n'a pas lieu en Dordogne, monsieur le député... (Sourires.)

A la fin de l'expérimentation, nous ferons un bilan en collaboration, bien sûr, avec les organisations professionnelles de sapeurs-pompiers et avec tous les services intéressés par cette expérience. J'indique qu'il est nécessaire, mesdames, messieurs, de mieux intégrer les sapeurs-pompiers dans le dispositif de la sécurité civile. J'entendais tout à l'heure un parlementaire dire qu'il faut dialoguer et recevoir les sapeurs-pompiers. Le dialogue est ouvert et nous ne nous rencontrons pas entre deux portes. La dernière réunion qui a eu lieu le 23 octobre dernier, a débuté à trois heures de l'après-midi et s'est terminée à minuit. Elle regroupait toutes les organisations, fédérations, syndicats. Nous avançons, dans une concertation extrêmement intéressante.

Je vais vous faire une confidence : je ne connaissais pas, bien sûr, le fonctionnement de la sécurité civile, si ce n'est par mon travail de parlementaire.

J'ai tenu, étant ministre délégué à la sécurité civile, à visiter dans les premiers jours de mon installation ce service situé à Levallois-Perret. Je me suis trouvé dans la situation de quelqu'un qui visiterait une direction à la Chancellerie, et qui ne verrait pas de magistrats. J'ai vu là des fonctionnaires très compétents, un officier de sapeurs-pompiers qui appartient à la brigade des pompiers de Paris et qui est militaire mais je n'ai pas vu de sapeurs-pompiers professionnels.

C'est pourquoi - je l'ai indiqué aux organisations et je le confirme à la représentation nationale - des crédits me permettront d'affecter cette année huit sapeurs-pompiers à la direction de la sécurité civile. C'est une première étape.

Je crois que c'est techniquement et psychologiquement une mesure très importante. En effet, qui mieux qu'eux pourrait prendre en compte et, bien sûr, examiner les demandes de la profession et mettre en œuvre dans les meilleures conditions le statut des sapeurs-pompiers professionnels ?

J'ai aussi noté, non pas au cours du débat, mais à la lecture du rapport de M. Pasquini, la suggestion de la création d'un institut méditerranéen de prévention et de lutte contre les incendies. Cet institut réclamerait des crédits de recherche. Ces crédits existent : cinq millions de francs.

Par ailleurs, j'ai pris langue avec mon collègue chargé de la recherche pour examiner notamment la résistance des matériaux au feu. Mais je pense qu'il convient de réfléchir à la suggestion de M. Pasquini, d'autant plus qu'il s'agit d'un institut méditerranéen, avec intervention de la Communauté économique européenne, et que, bien sûr, tous les pays méditerranéens doivent affronter les feux de forêt. Au passage, je dois dire - et ce n'est évidemment pas une excuse absolue



- que, de tous les pays méditerranéens, la France est celui qui connaît le moins d'hectares brûlés, notamment lors de la dernière campagne...

**M. Michel Périllard.** Alors, tout va bien !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.** ... puisque, malheureusement les autres pays comptent tous plus de 100 000 hectares incendiés.

Je ne dis pas que tout va bien mais il faut suivre la proposition de M. Pasquini et l'étudier très sérieusement au profit de tous les pays européens qui ont ces problèmes.

**M. Arthur Dehaine.** M. Pasquini est un brave homme !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.** Je voudrais maintenant dire un mot de l'amélioration des conditions de fonctionnement de la sécurité civile. Des postes sont prévus pour renforcer l'encadrement au niveau de la sécurité civile ainsi que le service des déminages. Celui-ci, cette année, a été douloureusement atteint, puisque si nous n'avons eu, au cours des incendies de forêts, aucune victime à déplorer dans la population civile, huit sapeurs-pompiers et un pilote sont décédés, et je tiens ici à évoquer leur mémoire.

En ce qui concerne les déminages, il y a eu un accident extrêmement grave, vous le savez, et il convient bien sûr de développer ce service fort utile pour nous débarrasser des derniers obus de la dernière guerre qui sont encore dans notre sol et pour préparer le passage des lignes de T.G.V.

Bref, il faut retenir deux orientations : le développement du potentiel opérationnel de la direction, et une meilleure intégration des sapeurs-pompiers volontaires. Aujourd'hui même se tient dans mes services une réunion à laquelle participe un sapeur-pompier volontaire pour préparer une disposition législative en faveur de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ; il est absolument anormal que ces derniers n'aient pas la même protection qu'un salarié lorsqu'ils sont accidentés en allant au feu. Il faudra donc examiner le problème. Nous avons la volonté d'améliorer leur statut, qu'ils soient volontaires ou professionnels, avec, je l'espère, leur collaboration.

J'en viens aux crédits relatifs aux collectivités territoriales. Je ne veux pas asséner trop de chiffres. Les rapports sont excellents sur ce point. Je citerai une augmentation qui est intéressante : 5,9 p. 100. C'est la part de la richesse nationale affectée aux collectivités elles-mêmes et aux établissements publics locaux. Ce pourcentage était stable de 1987 à 1989 ; l'an prochain, il sera donc en augmentation.

Les collectivités locales dépendent de plus en plus, pour de multiples raisons, entre autres leur dynamisme, leur souci légitime de satisfaire les besoins de plus en plus diversifiés de leurs habitants. Mais à partir du moment où elles augmentent leurs dépenses, la masse du fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée augmente lui aussi. Son montant pour 1990 aura été de quelque 15 milliards de francs, somme qui s'est révélée insuffisante. C'est pourquoi il est prévu plus de 17 milliards de francs pour 1991, soit 15 p. 100 d'augmentation. Ce chiffre souligne l'effort d'accompagnement et de soutien de l'investissement local que consent l'Etat sur les recettes ; les aménagements en matière de fiscalité sont limités. L'aménagement de la taxe professionnelle est progressif : 5 p. 100 de 1985 à 1988, puis 4,5 p. 100 en 1989 ; en 4 p. 100 en 1990, et 3,5 p. 100 pour 1991. L'effort se poursuit. Son coût est pris en charge en totalité par l'Etat. C'est donc une opération totalement neutre pour les finances locales.

Je voudrais aborder aussi l'essentiel qui, en matière de fiscalité locale, est la mise en œuvre de la loi du 30 juillet 1990 sur les opérations de révision des valeurs locatives, étant précisé qu'un second texte sera soumis au Parlement dans deux ans.

Deux principes.

Premier principe : travail rapide et efficace sur la révision, en association étroite avec les élus dans chaque département. En ce moment même, sur instructions du ministère de l'intérieur, les commissions se mettent en place. Il est grand temps.

Ensuite, prise en compte progressive des effets, au moyen de mesures transitoires adaptées, qui seront définies une fois les opérations de révisions achevées.

En ce qui concerne les dotations, comme l'a souligné M. Clément, les chiffres sont meilleurs que l'an passé.

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Ce n'était pas difficile !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.** Pour l'an prochain, l'effort de l'Etat en faveur des collectivités locales sera en augmentation de 7,7 p. 100.

Dans un contexte financier délicat, l'Etat transférera 16 milliards de francs supplémentaires aux collectivités.

Hors fiscalité transférée, les concours de l'Etat s'élèveront à 189,7 milliards, soit une progression de 8,2 p. 100.

La D.G.F., nous le savons tous, progressera de 7,5 p. 100.

Dans ces conditions, la garantie d'évolution minimale sera de 4,12 p. 100. Je sais qu'il y a le problème de l'acompte de 4 p. 100. Elu local, je ne peux pas l'ignorer. Certains me diront qu'en raison de cet acompte de 4 p. 100 perçu en 1990, les communes qui sont à la garantie de progression minimale, au salaire minimal, si j'ose dire, ne vont voir la dotation progresser que de 0,12 p. 100 en janvier prochain.

C'est pourquoi j'ai saisi ce jour mon collègue du budget afin d'autoriser les collectivités à inscrire un acompte sur la régularisation, dès le budget primitif, qui sera doté au début de l'année qui vient. J'ajoute que s'il n'y avait pas ce salaire minimal, les dotations baisseraient. Par conséquent, grâce à ce dispositif judicieux, elles sont au moins maintenues.

La dotation spéciale instituteurs sera en augmentation. Elle évoluera, à une structure constante, de 7,51 p. 100.

En ce qui concerne l'article 86 de la loi de finances pour 1990, je me tourne vers M. Bonrepaux, puisque l'amendement qui avait été déposé porte son nom et marquera l'histoire de la fiscalité. Le problème - je le lui dis très amicalement - est de savoir si cet amendement marquera l'histoire d'une pierre blanche. Sur ce point, une simulation a été faite. Grâce à l'initiative de Bonrepaux, on y voit beaucoup plus clair. Je dois lui dire, et il le sait, que les nouvelles conditions provoquent une certaine détérioration de la part relative de l'attribution de la part principale du fonds national de la péréquation en ce qui concerne près de 7 000 communes, dont certaines ont moins de 2 000 habitants.

La simulation a été faite, et heureusement ! Il faudra bien sûr revenir sur ce dispositif : en attendant le Gouvernement recommande la non-application.

Je ne reviens pas sur le F.C.T.V.A., principale ressource d'équipement. Quant à la dotation générale de décentralisation, elle évolue, comme la D.G.F., de 7,51 p. 100. Enfin, je mentionnerai le projet de réforme de la D.G.E. des communes première part. Je répondrai tout à l'heure à une question sur ce point. Le comité des finances locales s'est réuni le 8 novembre et doit se réunir de nouveau le 28 novembre. Le Gouvernement fera ensuite des propositions au Parlement.

Pour en terminer dans le temps imparti au Gouvernement, j'aborderai brièvement, avant de conclure, deux thèmes d'actualité : les collectivités locales qui connaissent des difficultés financières ; la gestion de fait.

Les difficultés des collectivités locales sont, pour l'essentiel, de trois ordres.

Il y a d'abord des communes en situation de déséquilibre budgétaire, soit à la suite d'une perte de ressources fiscales, ce qui n'est pas imputable à leurs gestionnaires, soit à la suite d'une gestion sinon mauvaise, du moins inadéquate. Vous me poserez sans doute des questions sur ce point, mais ces communes, fort heureusement, ne sont pas très nombreuses.

**M. Jean-Louis Debré.** Il y en a au moins une : Angoulême !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.** Pour la deuxième catégorie, ce sont les conditions climatiques qu'il faut mettre en cause, puisqu'il s'agit des communes de montagne. Pendant deux années successives, ces communes ont connu de grosses difficultés en raison de l'absence de neige. Ayant réalisé des investissements importants, elles doivent maintenant faire face à de lourdes échéances financières, que ce soit dans les Alpes ou les Pyrénées.

Enfin, environ vingt-cinq communes de l'est de la région parisienne ont des difficultés financières car elles se sont lancées dans de grands programmes de géothermie qui ne donnent pas les résultats escomptés.

**M. Eric Raoult.** Clichy-sous-Bois !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.** Dans le cadre de la décentralisation, qui confère la responsabilité première aux collectivités locales dans ce domaine, des dispositifs adaptés à ces trois types de difficultés ont été mis en place à l'initiative de l'Etat - subvention d'équilibre, avances de trésorerie, reports d'échéances, réductions de taux d'intérêt - sans oublier la politique active de refinancement de la dette que mènent les collectivités locales elles-mêmes, avec notamment le concours du Crédit local de France, afin de réduire les frais financiers. Nous suivons de très près l'évolution de ces communes, en concertation avec ceux qui ont la charge de leur gestion.

La gestion de fait est également un problème d'actualité. Beaucoup de maires s'inquiètent à ce propos, à tort pour 99 p. 100 d'entre eux. La gestion de fait, c'est la manipulation de deniers publics effectuée par une personne n'ayant pas la qualité de comptable. La personne déclarée comptable de fait par le juge des comptes se trouve soumise aux mêmes règles que les comptables publics. Autrement dit, lorsqu'un maire, par exemple, est président d'une association et organise une fête - je pense aux fêtes de la bière, aux ducasses, dans le Nord de la France - il se trouve comptable de fait. Par conséquent, si l'on appliquait rigoureusement, au pied de la lettre, l'article L. 236 du code électoral et la jurisprudence du Conseil d'Etat, il serait assimilé à un comptable public et deviendrait inéligible. Certes, l'histoire administrative de notre pays démontre que les préfets n'ont jamais soulevé ce genre de difficulté, mais je comprends que les élus locaux s'inquiètent de cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête, alors même qu'ils sont souvent à la tête d'associations pour faire des économies de gestion.

Il n'est évidemment pas dans mes intentions d'empêcher ces comptables de fait parfaitement honnêtes, qui gèrent très bien leur petite association, de continuer leur activité. Je suis par contre décidé à proposer, à la première occasion utile, une réforme qui permettra de clarifier ces dispositions législatives. Si la Cour des comptes - et ce sera à peine dans un cas sur cent - découvre une anomalie susceptible d'avoir un caractère pénal, elle pourra alors transmettre le dossier au Parquet. Mais dans tous les autres cas, les maires peuvent être rassurés.

Mesdames et messieurs les députés, je terminerai par une confidence. Je ne suis pas un ministre délégué trop malheureux car, cette année, le budget des collectivités locales est un bon budget. Pour ce qui concerne la sécurité civile, je reste en contact permanent avec les professionnels et je suis ouvert aux propositions des élus qui, se trouvant sur le terrain, notamment pendant l'été, se révèlent de bons spécialistes de ces questions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est M. Coué qui parle, pas M. Marchand !

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** « Il faut bien reconnaître qu'à la tête des casseurs, il n'y avait que des Blacks et des Maghrébins. » Cette remarque n'est pas de moi, monsieur le ministre. Elle est de l'éditorialiste de T.F. 1 qui commentait hier soir, dans les différents journaux, les événements qui se sont passés à Paris.

**M. René Dosière.** Ce n'est pas une référence !

**M. Michel Périllard.** Oh ! Il est socialisant !

**M. Eric Raoult.** Où va la sécurité des gens ? Où va la protection des biens et des personnes ? Ces questions, monsieur le ministre, beaucoup de Français se la posent. Aujourd'hui, après avoir regardé la télévision, je continue, pour ma part, à me la poser, surtout après votre intervention de ce matin qui était - vous me pardonnerez mon irrévérence - plutôt le propos d'un moniteur de colonies de vacances que celui d'un ministre de l'Intérieur. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Avez-vous attendu hier soir pour découvrir l'existence des bandes, des zoulous, des fighters et de tous ces jeunes casseurs issus, il est vrai, de la deuxième génération de l'immigration ?

Voilà plusieurs mois, je vous avais interrogé sur ce que vous comptiez faire pour juguler ce phénomène inquiétant des bandes de zonards. Ces zonards, nous les connaissons, Robert Pandraud et moi-même, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Dans votre réponse à ma question écrite, vous avez proposé une politique partenariale s'inscrivant dans la durée.

Mais la durée, vous l'avez eue depuis dix ans, monsieur le ministre ! Depuis dix ans, M. Mitterrand, avec les gouvernements qu'il a nommés, a la possibilité d'agir. Alors, imaginez ma stupéfaction lorsque j'ai lu dans le journal *Y.S.D.*, du 31 octobre au 7 novembre, que votre collègue, M. Lang, estimait que les raps et les zoulous constituaient « une culture à laquelle il croyait ». Voici d'ailleurs la photo de M. Jack Lang en compagnie de zoulous et de tagueurs. Je pourrai vous la remettre à la fin de cette question.

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Raoult !

**M. Eric Raoult.** Je termine, monsieur le président.

**M. le président.** Vous avez épuisé votre temps de parole, je vous demande de conclure.

**M. Eric Raoult.** Je vous remercie, monsieur le président, de me faire bénéficier de votre mansuétude habituelle. *(Sourires.)*

Monsieur le ministre, voici quelques mois, j'ai passé une nuit dans le Bronx avec deux policiers new-yorkais. Ils m'ont affirmé qu'ils n'osaient plus arrêter des délinquants, chicanos ou blacks, parce que le maire les protégeait.

Que comptez-vous faire pour que la France ne puisse jamais croire que, pour vous et pour votre majorité socialiste, la couleur du délinquant peut parfois excuser la délinquance *(Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste)*, qu'un voyou de couleur n'est qu'un demi-voyou, qu'un casseur maghrébin est une petite frappe ou un exclu.

**M. le président.** Monsieur Raoult, concluez ou je vous retire la parole !

**M. Eric Raoult.** Mais je conclus, monsieur le président.

Quand on vous parle d'immigration, monsieur le ministre, vous discourez sur l'histoire de l'humanité comme vous l'avez fait tout à l'heure. Votre collègue Claude Evin parle du développement social des quartiers : le D.S.Q. Permettez-moi de vous interroger sur les « B.S.Q. », les banlieues sans sécurité au quotidien, ces ghettos où les boîtes aux lettres et les ascenseurs sont toujours cassés depuis que M. Rocard a voulu les repeindre à son discours d'investiture.

**M. Pierre Forgues.** Qui les a construits ?

**M. René Dosière.** Vous soutenez Stirbois ?

**M. Eric Raoult.** Que comptez-vous faire pour empêcher concrètement la concentration des étrangers, des immigrés dans notre banlieue ?

Que comptez-vous faire pour réprimer « les bandes ethniques violentes » : l'expression n'est pas de moi, mais d'Alain Touraine ?

Que comptez-vous faire pour que toutes les communautés puissent vivre en paix et en bonne entente dans la banlieue ?

Que comptez-vous faire, enfin, pour que cette jeunesse de la zone, où génération rime trop souvent avec génération sacrifiée, n'ait plus l'impression de l'être vraiment ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Jean-Louis Debré.** Génération Mitterrand !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Intérieur.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Monsieur le député, vous posez tant de questions à la fois qu'il est difficile de vous répondre brièvement.

**M. Francis Delattre.** Essayez toujours !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Le problème que vous posez touche à la fois à la politique urbaine, à la politique de l'éducation et à bien d'autres choses. Je vous répondrai en ce qui concerne les mesures de sécurité qui ont été prises.

**M. Eric Raoult.** C'est cela, sur la répression des bandes !



**M. le ministre de l'Intérieur.** Il y a déjà longtemps que les services de police, premièrement observent, deuxièmement cherchent à dissuader d'agir de façon nuisible des bandes de jeunes qui, parfois, s'organisent pour constituer une forme de délinquance ambulante.

Que font-ils ?

Les études qui ont été faites montrent que ces groupes sont souvent d'origine sociale défavorisée, je dis bien sociale, monsieur le député. On retrouve là toute une dimension de la politique qui doit se tourner vers les plus défavorisés.

**M. Jean-Louis Debré.** Cela fait dix ans que vous le dites !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Ces bandes sont très souvent constituées, au moins au départ, par de très jeunes gens, en tout cas des mineurs. C'est la raison pour laquelle la brigade des mineurs de la préfecture de police a mis en place une structure spécifique s'intéressant à ce genre de groupe.

Par ailleurs, cela fait déjà un certain temps que nous concentrons, que nous renforçons les effectifs de police dans les banlieues de la région parisienne.

**M. Francis Delattre.** On ne les voit pas !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Si, si, vous les voyez ! Progressivement, à la sortie des écoles de police, on affecte les jeunes diplômés dans la région parisienne.

Nous agissons aussi dans les transports en commun, car ces bandes se caractérisent par leur grande mobilité. C'est en les observant dans leurs déplacements, en usant de la dissuasion et de la répression, si nécessaire, qu'on parvient à les disperser, au moins le plus souvent.

Enfin, l'action policière ne suffit pas. Il existe aussi une politique de prévention sociale. La police y participe par l'animation de centres de loisirs ou l'organisation d'activités, pour éviter que ces jeunes ne tombent dans la délinquance. Ces formes d'action sociale, de caractère partenarial, sont très utiles.

Vous dites que vous vous êtes promené pendant deux jours dans le Bronx. Dans ce quartier de New York, la situation sociale, économique et même architecturale est épouvantable. Heureusement, la région parisienne n'en est pas là !

Mais pour arriver à résoudre ces problèmes de tension sociale, l'action des seuls services de police et du service public en général ne suffit pas. L'action de prévention, d'éducation et de formation doit être accompagnée par une action politique qui consiste non pas à attiser les haines, mais à chercher les rapprochements, non pas à risquer de susciter la xénophobie, mais à tendre la main, parce que, très souvent, quand un jeune tombe dans la violence, c'est faute d'avoir été entendu, accueilli, encadré.

A cette action, les personnels de police peuvent certes participer, mais ce n'est pas qu'une question de police. Vous le savez bien vous-même en tant qu'élu, ce sont très souvent les maires et les élus locaux qui peuvent le mieux, dans leur commune, arriver à reprendre le contact pour éviter que les bandes de jeunes, qui sont un phénomène de tous les temps, ne deviennent des bandes de jeunes délinquants.

**M. Eric Raoult.** Quand il y a des fusils à pompe, ce n'est pas un phénomène de tous les temps !

**M. Alain Griotteray.** Et ils ne sont pas si jeunes !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le ministre, ma question portera sur l'un des aspects les plus troublants des manifestations qui se sont déroulées hier à Paris.

Comme je l'ai indiqué ce matin dans un rappel au règlement, les instructions et les méthodes du service d'ordre de la police et de la gendarmerie mobile nous ont semblé comporter beaucoup d'anomalies. Mais il est une autre bizarrerie, si je puis me permettre de parler ainsi, sur laquelle je voudrais vous interroger en votre qualité de responsable des personnels de police : quel rôle exact a joué la fédération syndicale dénommée Fédération autonome des syndicats de police dans cette manifestation ?

Je rappelle que cette fédération a décidé de constituer une sorte de service d'ordre ou de protection et qu'en tête du cortège on a remarqué un cordon de protection très important constitué par les membres de ce syndicat dont le repré-

sentant, M. Gerbaudi, s'est longuement exprimé, avant et après le défilé, pour expliquer le rôle qu'il entendait jouer avec ses collègues.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là quelque chose d'étrange ? Quels accords ces policiers, qui n'en étaient plus, avaient-ils passés avec ceux qui en étaient encore, qui faisaient du maintien de l'ordre et qui appartenaient d'ailleurs, pour nombre d'entre eux, au même syndicat ?

**M. Alain Griotteray.** Eh oui !

**M. Jacques Toubon.** Les membres de la F.A.S.P. placés en tête de la manifestation étaient-ils ou non en service ? Qu'auraient-ils fait, équipés comme ils l'étaient, s'ils s'étaient trouvés en face de ces casseurs desquels ils prétendaient protéger la manifestation ? Qu'auraient-ils fait, le cas échéant, en face de policiers en tenue assurant le maintien de l'ordre ?

Il y a là, monsieur le ministre, quelque chose qui m'échappe complètement et que je souhaiterais que vous éclairciez.

**M. le président.** Il vous faut conclure, monsieur Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur Coffineau, c'est à quoi je viens.

Ne courons-nous pas le risque, monsieur le ministre, de voir se constituer deux polices, l'une qui ferait la police de la manifestation, l'autre chargée de maintenir l'ordre et, éventuellement, de réprimer la manifestation si celle-ci devait dégénérer ?

Autrement dit, y a-t-il désormais deux polices : celle qui appartient au noyau dirigeant de la F.A.S.P. et l'autre police, qui est nationale, comme son nom l'indique ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Je peux vous rassurer, monsieur Toubon, à supposer que vous soyez vraiment inquiet : il y a bien une police nationale en France. Elle dispose du droit syndical et comprend beaucoup d'organisations syndicales, les unes autonomes, les autres confédérées.

Au demeurant, ce n'est pas la première fois que des responsables syndicaux assurent le service d'ordre d'une manifestation. En l'occurrence, divers syndicats - et pas seulement de policiers - ont été approchés par les jeunes organisateurs de la manifestation, qui étaient inquiets du mouvement qu'ils avaient déclenché, qui avaient pris conscience du risque qu'il représentait. Ils se sont tournés vers des adultes : que cela nous fasse tous réfléchir !...

Parmi ces adultes, il y avait des responsables de fédérations de parents d'élèves, des syndicalistes de l'enseignement...

**M. Michel Péricard.** Cela n'a rien à voir avec la question !

**M. le ministre de l'Intérieur.** ... des syndicalistes confédérés, des syndicalistes de la police, et tous ont participé à l'encadrement de la manifestation. C'est leur affaire.

Vous me demandez : que se serait-il passé si... ? Moi, je sais ce qui s'est passé, et c'est déjà beaucoup trop ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

1955 **M. Jacques Toubon et M. Jean-Louis Debré.** Ce n'est pas brillant !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Ce n'est pas brillant, en effet. Mais je sais ce qui s'est passé.

**M. Michel Péricard.** Un peu tard !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Cette manifestation, organisée par des jeunes qui voulaient exprimer leur point de vue, a généré un risque qui s'est concrétisé : des bandes sont intervenues avec une extrême violence, avec les conséquences que tout le monde connaît.

Mais il y a eu un élément positif : parmi les lycéens, il n'y a pas eu de mouvement de panique, il n'y a pas eu d'écrasement, d'étouffement, et sans doute en partie parce qu'ils ont, à un certain moment, écouté les conseils et les avis d'adultes, parmi lesquels il y avait beaucoup de syndicalistes. Je ne vois

pas, par conséquent, ce qu'on peut reprocher à ceux-là. Ils ont fait hier ce que beaucoup d'autres syndicalistes avaient fait dans le passé, en d'autres circonstances.

Pour en revenir à la question précise que vous m'avez posée, monsieur Toubon, je vous répète qu'il y a une police nationale, dans la diversité de ses syndicats. C'est un des aspects de la démocratie en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** La tendance à la hausse de la délinquance et de la criminalité se confirme. Les chiffres ministériels pour le premier semestre de 1990 montrent une progression de 7,7 p. 100 qui prolonge l'augmentation de 4,27 p. 100 constatée l'an passé. Le nombre de délits croît dans les zones urbaines, qui sont déjà touchées par les plus forts taux de criminalité. Il est ainsi de 12 p. 100 en Seine-Sainte-Denis.

Pour l'essentiel, cette accélération est causée par la petite et moyenne délinquance, la plus lancinante pour les gens, qui va du vol d'autoradio à celui du sac à main. L'insécurité à la sortie des établissements scolaires progresse aussi ; nombre d'enfants et d'adolescents sont rackettés par des jeunes désœuvrés et par des dealers exerçant leur sale commerce.

La surveillance des sorties d'école suppose que des auxiliaires de police, des appelés du contingent, par exemple, soient affectés en nombre suffisant et prioritairement à cette tâche. Les fonctionnaires de police, libérés de cette fonction, pourraient ainsi se voir confier d'autres tâches de sécurité publique, telles que l'ilotage, leur permettant de mieux assurer la sécurité des personnes et des biens. Or, malgré les demandes pressantes des maires, monsieur le ministre, vous distribuez avec parcimonie, au compte-gouttes ces auxiliaires de police, qui donnent pourtant satisfaction, leur engagement au travail étant tout à fait satisfaisant.

Ainsi à Montreuil, ville dont je suis le maire, qui compte 95 000 habitants, huit postes seulement ont été attribués. Nous sommes prêts, monsieur le ministre - je vous l'ai écrit - à accueillir trente-sept appelés supplémentaires afin d'assurer la surveillance des quarante-cinq points d'école que compte notre ville. Nous mesurons mal les obstacles qui empêchent la concrétisation rapide de cette demande puisque, comme vous le savez, l'hébergement reste à la charge exclusive des communes ce qui, soit dit en passant, constitue un transfert de charges supplémentaire. Monsieur le ministre, nous attendons une réponse précise à notre interrogation.

Comptez-vous, et si oui dans quel délai, affecter, en nombre suffisant, les auxiliaires de police dans les commissariats où les réclament les maires et les populations ? Vous avez parlé d'un renforcement en région parisienne et nous sommes comme sœur Anne, nous scrutons la ligne d'horizon et nous ne voyons pas grand-chose venir !

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**M. Robert Pandraud.** Vous étiez contre cette création !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, je dirais même, monsieur le député-maire, je ne distribue pas « avec parcimonie » les policiers auxiliaires, je les affecte...

**M. Robert Pandraud.** A bon escient !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... je l'espère *(Sourires)* en fonction des effectifs disponibles.

Cette possibilité n'existait pas il y a quelques années, puisque c'est moi qui ai fait voter cette création il y a cinq ans. Aujourd'hui plusieurs milliers de postes sont offerts, après une montée en puissance dans ce domaine. Cependant, on ne peut pas en affecter plus que les effectifs d'appelés dont nous disposons.

Vous m'avez indiqué qu'à Montreuil vous n'en aviez que huit. Je vous promets de regarder la situation de très près, parce qu'il est recommandé - telle est d'ailleurs la pratique - de les affecter en priorité dans les zones urbaines, en particulier dans les villes et les grandes agglomérations comme la banlieue ; il n'est pas question de les nommer ailleurs.

Dans la mesure où ils sont jeunes, puisqu'ils accomplissent leur service national, ils constituent un élément très important de la police de proximité pour les contacts avec la jeunesse.

J'apprends à l'instant que le nombre d'auxiliaires dont vous disposez est de huit, ce qui est faible. Peut-être n'est-ce que transitoire alors que vous en aviez davantage auparavant ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous en avons zéro ! *(Rires.)*

**M. le ministre de l'intérieur.** La situation s'est donc améliorée et elle ne peut que s'améliorer encore ! *(Sourires.)*

En tout cas, monsieur le député-maire de Montreuil, je vous assure que les orientations que je prends devraient normalement conduire à ce que des villes comme Montreuil reçoivent des appelés faisant fonction de policiers auxiliaires en plus grand nombre.

**M. Francis Delattre.** Il faudra voter le budget !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ils seront affectés non pas avec parcimonie, mais avec sagacité, en tenant compte des lieux où les rapports entre la police et la jeunesse sont les plus importants, ce qui est évidemment le cas dans votre département.

**M. Jacques Brunhes.** A Gennevilliers aussi !

**M. le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le ministre, les grandes orientations de votre politique doivent se concrétiser dans les départements d'outre-mer aussi, notamment en ce qui concerne la lutte contre la drogue, la maîtrise des flux migratoires et la protection contre les risques naturels.

Des efforts importants ont été accomplis au niveau de l'archipel guadeloupéen pour tenter de limiter le trafic de drogue et ils ont abouti à des saisies spectaculaires. Cependant, le territoire reste une plaque tournante pour le réseau international et la consommation de drogue cause de terribles dégâts aux familles, à la jeunesse et à la société guadeloupéenne tout entière.

Même s'il faut louer le travail réalisé par la police et la douane, ce serait une erreur de considérer que la lutte contre la drogue donne totalement satisfaction. Les saisies opérées ne sont certainement que des gouttes d'eau dans le trafic. C'est pourquoi, monsieur le ministre, il est utile de continuer à renforcer les moyens en hommes et en matériels pour dissuader les trafiquants. Que faut-il attendre de votre budget pour 1991 dans ce domaine ?

Par ailleurs, le cyclone Hugo, qui a frappé durement la Guadeloupe il y a un peu plus d'un an, a révélé la fragilité pour ne pas dire l'inefficacité, du dispositif d'intervention post-cataclysme. Ainsi, dans ma commune de Saint-François, si l'ouragan avait laissé des blessés graves ou des morts, il n'y aurait eu aucune possibilité, pendant plus de douze heures, de porter secours aux victimes ou de les évacuer vers le centre hospitalier de Pointe-à-Pitre, toutes les voies de communication étant coupées et inutilisables. Seuls des moyens radio et des évacuations par hélicoptère pourraient être efficaces dans de telles circonstances. Or les collectivités locales, faute de moyens, ne peuvent se donner ces garanties indispensables dans le cadre du plan Orsec.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas possible d'envisager sérieusement, dans ces départements placés sous menace permanente, de renforcer le dispositif d'intervention post-cyclonique par la mise en place de moyens de communication et d'évacuation appropriés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour ce qui concerne la lutte contre la drogue, monsieur le député, vous savez sans doute que j'ai créé, il y a un an, un service régional de police judiciaire dans les Antilles. Le directeur central de la police judiciaire vient d'aller l'inaugurer.

J'ai pris cette décision après une conférence internationale sur la drogue, à Kingston en Jamaïque, où j'avais constaté qu'il était souhaitable de renforcer le dispositif national pour deux raisons : d'abord dans l'intérêt des départements d'outre-mer français de la région, Martinique, Guadeloupe et Guyane, ensuite au regard de l'attraction qu'exerce en matière de coopération internationale la police judiciaire française. Il m'a ainsi semblé utile de permettre un dévelop-

pement des relations de coopération, en matière tant de formation que d'opérations communes, avec les pays de la zone, en particulier avec la Jamaïque dont j'ai reçu le ministre de l'intérieur il y a quinze jours.

Vous constatez que je ne pense pas que les moyens de lutte contre la drogue soient suffisants et satisfaisants. Je les développe depuis des années et des années. En l'occurrence la situation dans les Antilles a été prise en compte par la création de ce service de police judiciaire et par d'autres mesures allant dans le même sens.

Vous m'avez ensuite parlé du cyclone Hugo à propos duquel je vous répons à la place de M. le ministre délégué parce qu'à l'époque il siégeait encore sur vos bancs.

Je me suis rendu en Guadeloupe avec le Président de la République peu de temps après et nous avons pu constater que des moyens très importants de la sécurité civile avaient été mis en place rapidement. La Guadeloupe a donc bénéficié de secours rapides et puissants, mais vous avez raison de souligner que s'il s'était produit des drames plus graves, l'évacuation aurait été très difficile, et même impossible dans les délais que vous avez indiqués. Des accords sont ou seront passés avec les forces militaires pour améliorer les moyens d'évacuation.

Quant aux moyens d'alerte, ils ont bien fonctionné. Tel est du moins l'avis de tous les élus locaux.

Il est cependant indéniable que les problèmes de transport et d'évacuation, en cas de catastrophe, sont plus compliqués dans les Antilles que sur le territoire métropolitain où l'abondance des moyens de transport permet, en cas de catastrophe, de concentrer très vite les moyens de secours. En revanche, aux Antilles, lorsqu'un cyclone arrive, tout ce qui n'est pas immédiatement disponible met douze heures à venir. C'est pourquoi je pense que c'est par une meilleure coordination avec les moyens militaires que l'on doit essayer d'améliorer la situation.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le ministre, j'ai bien entendu votre réponse relative à Montreuil et j'espère vérifier, dans les prochaines semaines, que sagacité n'est pas synonyme de parcimonie ou d'avarice. *(Sourires.)*

Mon collègue Jacques Brunhes me souffle qu'il ne faut pas oublier Gennevilliers. Pensons aussi à Aubagne, à Nîmes et à d'autres, mais j'arrête l'énumération pour en venir à un autre problème concernant les communes.

Le Premier ministre et vous-même ne manquez pas d'affirmer votre attachement à la décentralisation. Parachever celle-ci, conforter et développer la démocratie locale, tels sont - dites-vous - les objectifs que vous entendez poursuivre. La pratique vient cependant éclairer d'un jour différent le contenu réel de ces louables déclarations d'intention. Tel est le cas, par exemple, de la démarche mise en œuvre pour engager la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.

Le Livre blanc a été rendu public sans que son élaboration ait été l'objet de la moindre concertation avec les élus des collectivités locales et les « mesures d'urgence pour l'Ile-de-France », le projet de doublement de la Défense, celui du classement en Z.A.D. de plusieurs dizaines de milliers d'hectares autour des villes nouvelles, afin d'en doubler la superficie, sont autant d'exemples d'une politique autoritaire qui vise à imposer aux collectivités territoriales les objectifs d'aménagement du Gouvernement, en dépossédant les communes de leurs pouvoirs d'urbanisme et en leur ôtant la maîtrise de leur propre développement.

Curieuse conception, monsieur le ministre, de la défense de la décentralisation et de l'autonomie locale que d'imposer ses propres volontés en préalable à toute concertation !

Par ailleurs, les députés devraient prochainement avoir à examiner le projet de loi d'orientation « relative à l'administration territoriale », dite loi Joxe-Marchand, dont l'objet est, ni plus ni moins, de réorganiser le découpage territorial de la France, j'allais dire de « dépecer » les communes telles qu'elles nous ont été léguées par notre histoire.

Là encore, il ne s'agit ni de décentralisation ni de coopération, mais d'un renforcement de l'étatisme. C'est le centralisme qui triomphe.

**M. Alain Bonnet.** Le centralisme « démocratique » !

**M. Jean-Pierre Brard.** Centralisme étatique, mon cher collègue !

**M. le président.** Monsieur Brard, il vous faut conclure !

**M. Jean-Pierre Brard.** Merci, monsieur le président, de me rappeler que je dois être bref.

L'originalité française tient au fait que nous avons trois niveaux de collectivités territoriales, avec plus de 36 000 communes. Votre projet est-il inspiré, de nouveau, par la volonté d'une harmonisation négative sur ce qu'il y a de plus mauvais en Europe, alors que nous disposons d'un potentiel formidable ?

Monsieur le ministre, les élus de la région parisienne sont plus qu'inquiets du comportement autoritaire dont vous faites preuve à leur égard. Ils sont sous la menace perpétuelle de décisions administratives venant contrecarrer leur volonté de réaliser des projets pour lesquels les électeurs leur ont accordé leur confiance. D'une certaine manière, monsieur le ministre, vous rectifiez *a posteriori* le suffrage universel qui a chargé les élus d'une mission claire.

Ainsi, bien que je sois maire de la deuxième ville d'Ile-de-France, je n'ai jamais été consulté pour exprimer mon opinion, et d'autres, comme mon collègue Jacques Brunhes, qui est dans l'œil du cyclone, sont dans la même situation que moi. Je pourrais multiplier les exemples.

**M. le président.** Monsieur Brard, vous avez largement abusé de votre temps de parole ! Posez votre question !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, monsieur le président !

Je demande à M. le ministre tout à fait clairement s'il compte modifier ces pratiques anti-démocratiques et autoritaires et si l'on peut espérer qu'il va retirer de la discussion le projet de loi Joxe-Marchand, ce qui serait l'indication de sa volonté de discuter ?

**M. François Rocheblon.** Très bien !

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Mais bien sûr !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** En ce qui concerne la loi sur l'organisation territoriale, il m'a déjà été demandé pourquoi elle ne visait pas la région Ile-de-France. J'ai déjà répondu : cela tient au fait que cette région comporte des agglomérations qui dépassent les limites des départements. C'est la raison pour laquelle le dispositif législatif proposé par le Gouvernement pour la coopération intercommunale, au sens large, à travers la France ne me paraît pas adapté à la région Ile-de-France dans laquelle existent déjà des syndicats de communes, des syndicats d'agglomérations nouvelles, des statuts particuliers de villes nouvelles, etc. Cela ne cache rien du tout !

Si des propositions sont envisagées pour la région Ile-de-France, elles interviendront par voie d'amendements et non par surprise. Le projet de loi est en cours d'examen par la commission compétente. Ne cherchez pas midi à quatorze heures, je vous en prie.

Il est normal qu'il y ait un statut différent pour la coopération intercommunale dans la région Ile-de-France.

**M. Francis Delattre.** Ce n'est pas normal du tout !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il faut bien tenir compte des réalités ! Ainsi les communes du plateau de Saclay appartiennent à plusieurs départements. Il en va de même dans la région de Roissy-en-France.

**M. Francis Delattre.** C'est pareil dans la région Rhône-Alpes !

**M. le ministre de l'intérieur.** Peut-être, mais dans une moindre mesure. Cela vaut pour Lyon et la région lyonnaise, tandis que pour la région Ile-de-France, cela concerne des millions d'habitants.

Quant aux consultations, elles ont été menées si largement par le préfet de région que je n'arrive pas à comprendre comment vous n'avez jamais été invité.

**M. Jean-Pierre Brard.** Si ! J'ai été invité, mais il vient raconter son histoire et il ne nous écoute pas !

**M. Alain Grotteray.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'intérieur.** Voudriez-vous me faire croire qu'un haut fonctionnaire expérimenté comme lui, qui a été préfet dans plusieurs régions et départements, n'a pas



écouté, alors que s'il est une chose que les préfets apprennent au fil des années, c'est bien d'écouter. Or je sais que M. Philippe, non seulement écoute, mais rédige des comptes rendus puisque je les reçois. Alors ne mettez pas en cause le préfet de région !

**M. Jean-Pierre Brard.** Si !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Vous pouvez considérer que la méthode est insatisfaisante, comme je l'ai lu dans plusieurs de vos publications, mais il est indéniable que la discussion est ouverte depuis un an à l'initiative du Premier ministre en ce qui concerne la révision du S.D.A.U. Je ne prétends pas pour autant qu'il s'agit d'un modèle de concertation, car on ne peut pas se donner en modèle, mais je puis affirmer que c'est un exemple de discussion en long, en large et en travers dans laquelle rien n'a été imposé. Il y a même un livre blanc réalisé en collaboration entre l'Etat et la région.

A force de crier au loup, en disant qu'une décision va vous tomber dessus, plus personne ne vous croira, puisque cela fait des mois que l'on consulte.

Cela dit, si vous ne vous sentez pas assez écouté, je vais voir ce que je peux faire. J'irai vous voir chez vous et je vous écouterai.

**M. Jean-Pierre Brard.** Volontiers !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Je viendrai encadré de plusieurs policiers auxiliaires, car c'est sans doute cela que vous vouliez me faire dire ! (Sourires.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. François Rochebloine.

**M. François Rochebloine.** Récemment, monsieur le ministre, j'ai dû me rendre dans un commissariat de province à la suite du vol de ma voiture, fait qui n'est malheureusement pas rarissime de nos jours.

En cette occasion, j'ai constaté avec effarement les conditions dans lesquelles les forces de police devaient effectuer leur mission.

Dans ce commissariat, il n'y a ni code pénal, ni code de procédure pénale, ni annuaire téléphonique des départements limitrophes et encore moins de minitel, inutile de réver ! Il n'y a pas non plus de machine à traitement de texte, ce qui permettrait pourtant d'alléger considérablement les tâches de secrétariat.

Des problèmes d'effectifs en personnel administratif se posent également en termes aigus. Ainsi, les gardiens de la paix doivent assurer eux-mêmes des tâches de secrétariat encore lourdes, alors que tout le monde réclame d'eux une présence réelle et active sur le terrain, particulièrement dans les quartiers urbains difficiles.

A titre d'exemple, je me permets de vous préciser que cette voiture était le deux cent dix-huitième véhicule retrouvé dans cette commune depuis le début de l'année. Il faut aussi savoir que l'accueil du public dans ce commissariat ne peut plus être effectué qu'à mi-temps.

Incontestablement, c'est l'illustration d'une situation générale, résultat d'un manque cruel d'effectifs.

Dans ces conditions, il est urgent, monsieur le ministre, que le plan de modernisation annoncé...

**M. Francis Delattre.** Il se termine !

**M. François Rochebloine.** ... se traduit concrètement sur le terrain, sans quoi la police nationale ne pourra plus assumer la mission de service public qui lui est confiée.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous faire le point sur l'état d'avancement de ce plan de modernisation ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Puis-je savoir de quel commissariat il s'agit ?

**M. François Rochebloine.** Celui de Givors, dans le Rhône !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Monsieur le député, la semaine prochaine, au plus tard, j'enverrai l'inspection générale de la police nationale au commissariat de Givors ! (Sourires.) S'il n'y a pas de machine à traitement de texte, pas de

code, pas d'annuaire, c'est vraiment le dernier commissariat de police en France où le plan de modernisation a été appliqué !

L'inspection générale de la police nationale, très régulièrement, passe en revue les différents services pour savoir où en est l'application de ce plan.

Je suis prêt à vous croire sur parole. Si ce que vous avez vu et décrit est totalement exact, je comprends votre émotion. Si ce n'est qu'en partie exact, j'en conclurai que vous avez un peu chargé la barque pour m'amener à m'en occuper de plus près ! (Sourires.)

**M. François Rochebloine.** C'est l'exacte vérité !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Monsieur le ministre, vous avez un peu rapidement dit que les problèmes d'immigration n'étaient pas des problèmes de police. Or un des sujets de préoccupation des maires sont les certificats d'hébergement, qui sont, vous le savez fort bien, une des causes de multiplication de l'immigration clandestine. En effet, les maires ne sont pas en mesure de vérifier s'ils permettent d'héberger effectivement les étrangers en séjour temporaire. On sait très bien que, dans certaines banlieues, il y a des boîtes aux lettres où l'on peut déposer cinquante, cent demandes de certificats d'hébergement. Les maires, faute de moyens ou même en raison de la réglementation - je pense, par exemple, au cas des ressortissants du Maghreb -, ne sont pas en mesure de vérifier que l'hébergement est bien une réalité. Au printemps dernier, et à la suite de certaines difficultés survenues dans des communes dont les maires s'étaient refusés à délivrer des certificats d'hébergement, le Premier ministre, et vous-même, monsieur le ministre de l'intérieur, aviez annoncé que des mesures seraient prises.

Il serait plus normal que les services de police suivent la gestion de ces certificats, car les communes ne sont pas en mesure de le faire. Si elles devaient le faire, qu'on leur donne alors la possibilité de vérifier que l'hébergement est bien réel.

Quelle sont, monsieur le ministre, vos réflexions sur ce sujet ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Monsieur le député, je n'ai pas dit que les problèmes d'immigration n'étaient pas des problèmes de police ; j'ai dit que ce n'étaient pas « seulement » des problèmes de police.

**M. Jean-Jacques Hyest.** En effet !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Quant à la question que vous posez et que beaucoup d'autres maires ont déjà soulevée, non seulement je la connais bien, mais elle est une de celles dont j'ai demandé l'inscription à l'ordre du jour des tables rondes que le Premier ministre a organisées il y a plusieurs mois sur l'immigration, et qui m'ont permis de rencontrer plusieurs parlementaires.

Une réforme est en cours. Un décret permettra, en cas de doute sérieux, d'ordonner des mesures de vérification. Faut-il alors en charger les services de police ? C'est encore une question à examiner. En tout cas, cette réforme a été décidée par le Premier ministre.

Si j'avais su que vous alliez me poser la question, je me serais renseigné. Je vais essayer de le faire pour vous apporter davantage de précision dans la soirée. Mais l'orientation est celle que je viens de vous indiquer.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Kert.

**M. Christian Kert.** Monsieur le ministre chargé des collectivités locales et de la protection civile, vous avez indiqué les dispositions que vous envisagiez de prendre pour améliorer les conditions de secours dans la lutte contre les incendies de forêts. J'aimerais que vous nous précisiez trois points concernant les moyens matériels, les moyens humains et l'organisation de certains secours spécifiques.

En ce qui concerne les moyens matériels, notamment la lutte contre les incendies par les bombardiers d'eau, vous avez indiqué qu'était envisagée l'acquisition de douze nouveaux bombardiers. Vous n'en avez pas donné le calendrier d'acquisition. Sachant, monsieur le ministre, que leur construction demandera sans doute deux à trois ans d'attente,

prévoyez-vous de prendre des mesures particulières pour assurer, comme ce fut le cas cette année, des secours pendant la période de transition ?

En ce qui concerne les moyens humains, pensez-vous, comme cela a été ébauché au cours de cet été, continuer à recourir aux forces armées pour assurer un certain nombre de surveillances et assister les patrouilles de sapeurs-pompier et de gendarmerie ? Si oui, dans quelles conditions ? En périodes dites rouges, notamment quand le mistral souffle sur les forêts méditerranéennes, l'appui des forces armées s'est révélé très efficace.

S'agissant toujours des moyens humains, vous avez parlé du nouveau statut des sapeurs-pompier professionnels et volontaires. Or qui dit statut dit formation, notamment des personnels volontaires. Quelles dispositions, monsieur le ministre, envisagez-vous de prendre pour améliorer cette formation ?

Enfin, à propos des secours spécifiques, certaines régions françaises sont situées sur des failles sismiques, ne pensez-vous pas qu'il faudrait améliorer la formation et l'organisation des secours adaptées à de telles catastrophes ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous avez en réalité posé quatre questions. Je connais bien ces méthodes, mais ne les condamne pas systématiquement. Toutefois, certains de vos collègues ayant l'intention de poser les mêmes, je tiens à leur répondre ; c'est pourquoi ma réponse ne sera peut-être pas tout à fait complète.

En ce qui concerne les moyens aériens, le Canadair, nouveau modèle, est actuellement en cours de certification au Canada. Vous savez que la firme Bombardier est la seule au monde - elle a en quelque sorte le monopole - à fabriquer cet appareil.

A propos du calendrier, j'ai déjà indiqué que, si, comme le ministre de l'intérieur et moi-même le souhaitons ardemment, le comité interministériel prend une décision positive en ce sens, le temps de fabrication des appareils - le rapporteur y a fait allusion - porte la livraison des premiers à la fin de 1993 ou en 1994. Par conséquent, il faudra bien assurer jusqu'alors les moyens aériens. Ils le seront d'abord par les appareils existants. Nos Canadairs ne sont pas obsolètes - ils ont 7 000 heures de vol - mais sont atteints par une certaine usure parce qu'ils travaillent avec de l'eau de mer qui est plus corrosive que l'eau douce.

Nous continuerons, comme cette année, à utiliser d'autres moyens : d'abord les hélicoptères de la sécurité civile, les appareils qui nous sont fournis par l'armée en vertu d'un protocole, et des appareils loués, tels des bombardiers lourds, comme l'Hercules 130.

S'agissant des moyens humains et des relations avec les forces armées, vous savez très bien, monsieur le député, pour être sur le terrain, que cette année a été appliqué un protocole très utile et très satisfaisant entre la défense nationale et la sécurité civile. Il faut bien sûr qu'il soit maintenu l'année prochaine, non seulement pour lutter contre les feux, mais surtout pour assurer la prévention, car il n'y a rien de plus utile que le guet aérien, effectué notamment par nos Tracker ou par des hélicoptères, et que les patrouilles terrestres effectuées par les militaires. Sur ce point, je suis donc en mesure de vous rassurer.

Enfin, vous avez posé une question concernant la formation. Les sapeurs-pompier volontaires demandent une formation. Pourquoi ? Tout simplement parce que dans certains départements, comme le Lot, il n'existe pas de sapeurs-pompier professionnels. Il est donc normal que, devant le danger, il y ait une certaine égalité entre les citoyens. C'est pourquoi les sapeurs-pompier volontaires devraient avoir une formation sinon égale, au moins très proche de celle des sapeurs-pompier professionnels.

Il faut donc veiller à la formation des volontaires, qui ne doit pas uniquement dépendre de leur volonté mais être prévue par le statut comme c'est le cas pour les professionnels. Je ne cacherai pas à la représentation nationale qu'en la matière nous nous heurtons à une difficulté. Qui dit formation dit disponibilité ; or les sapeurs-pompier volontaires sont des gens qui travaillent. Lorsqu'ils sont employés par un service public, une collectivité locale, c'est assez facile ; quand ils travaillent pour eux-mêmes et seuls, c'est

déjà plus difficile et quand ils sont au service d'un employeur, c'est presque impossible. Mais ce n'est pas parce qu'un problème est difficile qu'il ne faut pas l'aborder.

**M. le président.** Nous abordons les questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Monsieur le ministre, ma question porte sur la disparité des primes de S.G.A.P. en région Ile-de-France.

**M. Francis Delattre.** Très bien !

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** En effet, les policiers de la grande couronne ne bénéficient pas des mêmes primes que ceux de la petite couronne et de Paris. Or, cette différence ne nous paraît pas fondée car leurs conditions de travail sont souvent aussi difficiles, voire plus, leurs conditions d'hébergement sont tout aussi mauvaises et leur vie quotidienne dans les commissariats n'est guère plus enviable que celles de leurs collègues du centre de Paris ou de la petite couronne.

Cette disparité de primes aurait en outre des conséquences sur les effectifs. En effet, on répond aux élus que si tous les postes budgétaires des commissariats de la grande couronne ne sont pas pourvus, c'est en raison de cette disparité !

Je connais votre attachement au développement de la présence de la police en complément d'une politique de prévention dans les banlieues. Je vous demande donc quelles actions vous envisagez pour donner à la grande couronne de l'Ile-de-France les moyens de police renforcés sur le terrain ou au moins égaux aux moyens budgétaires annoncés.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette situation est une conséquence des zones de salaires, de primes.

**M. Francis Delattre.** Enfin, ce n'est pas sérieux !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais c'est la vérité ! Si un jour vous êtes ministre des finances, vous parlerez autrement. Vous ne direz pas : « Enfin ! », vous direz : « Non ! ». Voilà ce que vous répondrez si vous êtes ministre des finances !

**M. Francis Delattre.** Sûrement pas !

**M. le ministre de l'intérieur.** Des primes ont été créées au bénéfice des fonctionnaires de police dans le S.G.A.P. de Paris, c'est-à-dire Paris et la petite couronne, pour compenser une charge de travail plus importante et des loyers plus élevés.

**M. Francis Delattre.** Pas plus que dans la grande couronne !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ce n'est pas moi qui ai créé la prime du S.G.A.P. de Paris ; elle remonte à 1976 mais peu importe qui était ministre des finances ou de l'intérieur à l'époque. En tout cas, l'année dernière, la prime créée pour service continu et postes difficiles a été appliquée à l'ensemble des départements de la région parisienne : Paris, petite et grande couronnes. Dans la mesure de mes possibilités, compte tenu des discussions sur les traitements, c'est bien l'orientation que je prends. Vous pouvez me croire puisque j'ai commencé, l'année dernière, à appliquer cette mesure. Il est vrai que cette orientation devrait être étendue à la plus grande partie des communes de la grande couronne ; mais pas à la totalité. D'ailleurs une partie de la grande couronne ne se trouve même pas en zone de police nationale, par conséquent le problème ne se poserait pas.

Voilà dans quel sens nous avons déjà agi quand nous en avons eu le moyen et nous réfléchissons...

**M. Francis Delattre.** Ah !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le candidat au ministère des finances semble protester...

**M. Francis Delattre.** Tous les ans, nous vous posons la même question, monsieur le ministre, et tous les ans, vous nous répondez que vous y réfléchissez !

**M. le ministre de l'intérieur.** Tous les ans vous me posez la question, c'est vrai. Tous les ans je vous fais la même réponse, mais l'année dernière j'ai pris une décision qui allait dans le sens souhaité par Mme Lienemann, parce que, elle, me pose la question plus aimablement que vous ! (Sourires.)



**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Josèphe Sublet.

**Mme Marie-Josèphe Sublet.** Monsieur le ministre, les formes traditionnelles de contrôle des entreprises ne permettent pas de lutter efficacement contre le travail clandestin qui se développe en particulier dans le cadre de la sous-traitance.

Le recours au travail clandestin a des conséquences particulièrement graves : préjudice pour la collectivité avec la fraude sur les obligations fiscales et sociales, préjudices pour les salariés qui ne jouissent d'aucune protection et sont exclus de toute vie sociale.

En outre, l'appel au travail clandestin encourage tout un trafic de main-d'œuvre à travers des filières organisant une immigration illégale dans les pires conditions pour ceux qui en sont victimes.

Le Gouvernement, en créant la mission interministérielle de lutte contre les trafics de main-d'œuvre, reconnaît que le seul moyen de lutte efficace réside dans une action concertée des différentes administrations. Il faut que ce décloisonnement soit mis en œuvre sur le terrain. Dans ce sens, des opérations pilotes ont été menées, organisant l'action conjointe d'un contrôleur du travail, d'un inspecteur des impôts, d'un officier de police judiciaire, d'un agent de contrôle de l'U.R.S.S.A.F.

Prévoyez-vous, monsieur le ministre, avec tous les ministres concernés, la généralisation de cellules polyvalentes de vérification, qui constitueraient une solution vraiment sérieuse pour la lutte contre le recours au travail clandestin ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne voudrais pas avoir l'air exagérément vaniteux. Je rappelle cependant que toutes ces mesures ont été conçues, organisées, rédigées au ministère de l'intérieur. Ce sont, en effet, les services de police, de la police de l'air et des frontières en particulier, qui ont constaté, à la longue, que l'immigration clandestine, contrairement à ce qu'on pourrait croire, était moins le fait de gens qui quittent leur pays pour la France « à l'aventure », que de filières organisées. Très souvent, les candidats à l'immigration quittent leur pays en sachant qu'ils vont trouver un emploi, et où.

D'où l'idée d'une combinaison de moyens administratifs divers, ceux de tous les services que vous avez cités. Par exemple, à Paris, au cours de cette année, le doublement des effectifs, en particulier des fonctionnaires des renseignements généraux de la préfecture de police surveillant mieux ces

milieux, a permis de faire passer les interventions sur les ateliers de travail clandestin d'une par mois il y a un an, à plusieurs par semaine aujourd'hui. On procède aussi à des fermetures d'ateliers, employant parfois trois, parfois neuf personnes. L'important est que cela se sache, que cela « insécurise » les négriers qui organisent l'exploitation de la misère de gens venus de loin et introduisent toutes sortes de désordres.

Nous avons d'autant plus de raisons d'agir ainsi que nous savons que ce faisant non seulement nous luttons contre le travail au noir, mais que nous participons aussi à limiter l'immigration clandestine.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur (suite) :

Annexe n° 28 (Administration générale et collectivités locales). - M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial ; avis n° 1639, tome IV, de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Annexe n° 29 (Police - Sécurité civile). - M. Guy Bèche, rapporteur spécial ; avis n° 1639, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome V (Police), de Mme Denise Cacheux, tome VI (Sécurité civile), de M. Pierre Pasquini.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

# LuraTech

## www.luratech.com



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***